



**SYSTEME DES NATIONS
UNIES AU TOGO**



**PLAN CADRE DES
NATIONS UNIES POUR L'AIDE
AU DEVELOPPEMENT AU
TOGO (UNDAF)
2008-2012**

Relever le défi des OMD



LOME

06 avril 2007

TABLE DE MATIERES

I	PAGE DE SIGNATURE	5
II	INTRODUCTION	6
2.1	<i>Processus méthodologique</i>	6
2.2	<i>Analyse de la situation nationale.....</i>	7
2.2.1.	<i>La situation de pauvreté</i>	7
2.2.2	<i>La situation en matière de genre.....</i>	8
2.2.3	<i>L'accès aux services sociaux de base.....</i>	9
2.2.4	<i>La situation en matière de gouvernance et des droits de l'homme.....</i>	10
2.2.5.	<i>Contraintes de données statistiques</i>	11
III	RESULTATS ATTENDUS DANS LES DIFFERENTS DOMAINES DE COOPERATION.....	11
3.1	<i>Lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire</i>	12
3.2	<i>Développement des secteurs sociaux</i>	13
3.3	<i>Promotion de la bonne gouvernance et des droits de l'homme</i>	14
3.4	<i>Thèmes Transversaux (genre, droits de l'homme, jeunes, environnement).....</i>	15
IV	MISE EN ŒUVRE ET MODALITES DE GESTION	15
4.1.	<i>Partenariat élargi</i>	15
4.2.	<i>Mécanisme de coordination</i>	16
4.3	<i>Modalités pratiques et programmation axée sur les résultats</i>	16
4.4	<i>Programmes conjoints</i>	17
4.5	<i>Approche Harmonisée des Transferts de Fonds (HACT)</i>	17
V	RESSOURCES DE L'UNDAF	17
VI	SUIVI ET EVALUATION	18
6.1.	<i>Mécanismes de suivi-évaluation</i>	18
6.2.	<i>Structures de suivi-évaluation</i>	19
6.3.	<i>Autres considérations.....</i>	19
6.4.	<i>Hypothèses et risques</i>	19
ANNEXE 1 : MATRICE DES RESULTATS DE L'UNDAF.....		20
	<i>Domaine prioritaire 1 : Lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire.....</i>	20
	<i>Domaine prioritaire 2 : Développement des secteurs sociaux</i>	22
	<i>Domaine prioritaire 3 : Promotion de la bonne gouvernance et des droits de l'homme.....</i>	26
ANNEXE 2 : ORGANIGRAMME DE COORDINATION DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI EVALUATION DE L'UNDAF		28
ANNEXE 3 : MATRICE DES INDICATEURS DE SUIVI – EVALUATION.....		30
	<i>Domaine prioritaire 1 : Lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire.....</i>	30
	<i>Domaine prioritaire 2 : Développement des secteurs sociaux</i>	34
	<i>Domaine prioritaire 3 : Promotion de la bonne gouvernance démocratique, administrative et économique</i>	41
ANNEXE 4 : PROCHAINES ETAPES DU PROCESSUS DE PROGRAMMATION CONJOINTE		45

LISTE DES ABREVIATIONS

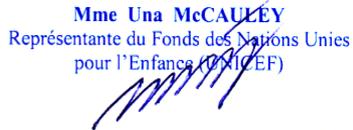
ACBF	African Capacity Building Foundation
AGR	Activités Génératrices de Revenus
ARV	Anti Retro Viral
ASC	Agents de Santé Communautaire
AT	Accoucheuses Traditionnelles
AWARE	Action for West African Region
BCP	Bilan Commun de Pays
BIT	Bureau International du Travail
BM	Banque Mondiale
CADHP	Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples
CCA	Common Country Assessment
CCC	Communication en vue du Changement de Comportement
CEDEAO	Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEDEF	Convention pour l'Elimination des Discriminations à l'Egard des Femmes
CNDH	Commission Nationale des Droits de l'Homme
CNLS	Conseil National de Lutte Contre le SIDA
COGES	Comité de Gestion de Santé
CPAP	Country Programme Action Plan
CPD	Country Programme Development
CPN	Consultations Périnatales
CVD	Comité Villageois de Développement
DSRP	Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté
EDST	Enquête Démographique de Santé du Togo
FAO	Food and Agriculture Organization of the United Nations
FIDA	Fonds d'Investissement pour le Développement et l'Agriculture
GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
GT	Groupes Thématiques
GTZ	Coopération Technique Allemande
GVT	Gouvernement
HACT	Harmonized Approach for Cash Transfer
HCDH	Haut Commissariat aux Droits de l'Homme
HCR	Haut Commissariat aux Réfugiés
IEC	Information Education Communication
IST	Infections Sexuellement Transmissibles
MED	Ministère de l'Economie et du Développement
MICS	Multiple Indicators Cluster Survey
NU	Nations Unies
OCHA	Office for Coordination of Humanitarian Affairs
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale pour la Santé
ONG	Organisations Non Gouvernementales
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le Développement et l'Industrie

ONUSIDA	Programme Commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA
OSC	Organisations de la Société Civile
PAN EPT	Plan d'Action National pour l'Education Pour Tous
PCIMAA	Prise en Charge Intégrée des Maladies de l'Adolescent et de l'Adulte
PCIME	Prise en Charge Intégrée des Maladies de l'Enfant
PCIME-C	Prise en Charge Intégrée des Maladies de l'Enfant – au niveau Communautaire
PF	Planification Familiale
PIB	Produit Intérieur Brut
PNDS	Programme National de Développement Sanitaire
PNLP	Programme National de Lutte contre le Paludisme
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPTE	Pays Pauvres Très Endettés
PTME	Prévention de la Transmission Mère Enfant
PVVIH	Personnes Vivant avec le VIH
QUIBB	Questionnaire des Indicateurs de Base du Bien –Etre
SCAC	Service de Coopération et d'Action Culturelle
SNU	Système des Nations Unies
SONU	Soins Obstétricaux et Néonataux d'Urgence
SP	Secteur Privé
SR	Santé de la Reproduction
TPI	Traitements Préventifs Intermittents du paludisme chez la femme enceinte
UE	Union Européenne
UEMOA	Union Economique Monétaire Ouest Africaine
UNDAF	United Nations Development Assistance Framework
UNESCO	United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization
UNFPA	United Nations Population Fund
UNICEF	United Nations International Children's Emergency Fund
UNREC	United Nations Regional Centre for Peace and Disarmament in Africa
USAID	United States Agency for International Development
ZAAP	Zones d'Aménagement Agricole Planifié

I PAGE DE SIGNATURE

Nous les Chefs d'Agence du Système des Nations Unies au Togo, à travers le Plan Cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF) pour la période 2008-2012, nous nous engageons à travailler étroitement avec le Gouvernement du Togo et les partenaires au développement pour l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement, à travers notamment (i) la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire, (ii) le développement des secteurs sociaux, (iii) la promotion de la bonne gouvernance et des droits de l'homme. A cet égard, notre objectif est de mettre en synergie l'ensemble de nos ressources pour améliorer les conditions de vie de la population togolaise.


Mme Rosine SORI-COULIBALY
Représentant Résident du PNUD et Coordonnateur Résident
des Activités opérationnelles du Système des Nations Unies
(SNU)


Mme Una McCAULEY
Représentante du Fonds des Nations Unies
pour l'Enfance (UNICEF)


M. Fidelis ZAMANCHI
Représentant du Fonds des Nations Unies
pour la Population (UNFPA)


Dr Kadri TANKARI
Représentant de l'Organisation Mondiale
pour la Santé (OMS)

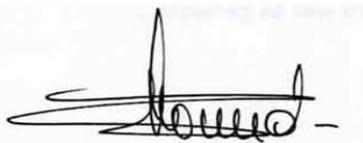

Mme Olatokunbo OJEGE
Représentante du Haut Commissariat des Nations Unies
aux Droits de l'Homme (HCDH)


M. Abdessalam OULD AHMED
Représentant de l'Organisation des Nations
Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO)


M. Rafik Saïdi
Représentant du Haut Commissariat des Nations Unies
pour les Réfugiés (HCR)


M. Dramane Haidara
Directeur a.i.
Bureau sous régional de l'Organisation Internationale du
Travail pour l'Afrique de l'Ouest (OIT)


Mme Elizabeth Moundo
Représentant de l'Organisation des Nations Unies pour
l'Education, la Science et la Culture (UNESCO)



II INTRODUCTION

2.1 Processus méthodologique

Le processus de programmation conjointe du Système des Nations Unies (SNU) relatif au cycle 2007-2011, qui avait démarré en janvier 2005, a été interrompu à la suite de la crise socio politique que le Togo a connue de février à mai 2005. Il a été donc obtenu du siège des Nations Unies le report du processus de formulation du Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (UNDAF) afin de permettre une évaluation objective de la situation et de recentrer en conséquence la stratégie et le programme d'assistance du SNU au Togo. Pour faire face à cette contingence, un Plan Cadre d'Assistance des Nations Unies (UNDAF révisé) a été élaboré pour la période 2006-2007. Il visait à prendre en compte les changements majeurs survenus au Togo, le Programme du Gouvernement en matière de Réconciliation Nationale et le Programme de Société du Président de la République.

Après la validation de ce Plan Cadre d'Assistance transitoire le 16 mai 2006, le processus de programmation conjointe relatif au cycle 2008-2012 a redémarré en juin 2006. Cette nouvelle phase du processus a été accompagnée par la sensibilisation de l'ensemble des acteurs (cadres du Gouvernement, Staff du SNU, partenaires nationaux du SNU...) à travers des réunions techniques et d'information. Ceci a permis d'assurer une compréhension commune du processus ainsi que des outils de programmation conjointe des Agences du Système des Nations Unies. Cette sensibilisation a également favorisé l'expression d'une volonté politique de part et d'autre pour une harmonisation des interventions des différents acteurs depuis la programmation jusqu'à la mise en œuvre. Enfin elles ont permis une grande implication et une contribution déterminante des ministères, des ONG et des associations dans les différents groupes de travail mis en place à cet effet.

Dans le but de promouvoir l'appropriation nationale, de réduire les coûts de transaction, et d'assurer plus de cohérence dans les différents processus, l'Equipe Pays des Nations Unies a décidé de se dispenser du Bilan Commun Pays (BCP). En effet, dans le cadre de la préparation de sa Stratégie Nationale de Développement axée sur les OMD, le Gouvernement a initié au début du second semestre de 2006 l'évaluation des besoins pour l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Dans ce cadre, il a engagé avec l'appui, entre autres, des Agences du Système des Nations Unies, deux enquêtes (MICS et QUIBB) destinées à mieux apprécier les conditions de vie des populations. Ce processus analytique national exhaustif a permis d'identifier les causes fondamentales des défis du développement et de répondre aux préoccupations communes des Agences du SNU. Il a ainsi offert des opportunités de disposer de données actualisées issues des travaux de diagnostics sectoriels et de l'évaluation des besoins financiers pour la réalisation des OMD.

La décision d'arrimer le processus de préparation du Bilan Commun Pays (BCP) à celui de l'élaboration de la Stratégie Nationale de Développement axée sur les OMD a été prise en septembre 2006 lors de la retraite de l'Equipe-Pays avec l'accord des Bureaux Régionaux des différentes Agences du SNU. Dans le souci d'intégrer pleinement l'approche basée sur les Droits de l'Homme telle que préconisée par les directives du CCA / UNDAF, les groupes de travail ont été élargis aux personnes ayant bénéficié de la formation dans le domaine (personnel SNU, consultants et personnes ressources, représentants des services techniques et des ONG).

Le processus d'élaboration de l'UNDAF s'est ainsi appuyé sur l'analyse tirée de l'évaluation des besoins pour la réalisation des OMD et des études thématiques complémentaires, telles que celles portant sur la protection des groupes vulnérables, la réconciliation et la prévention des crises, la sécurité alimentaire et la vulnérabilité. En outre, le Gouvernement a également démarré en septembre 2006 la préparation du Programme National de Sécurité Alimentaire en vue de l'élaboration d'une stratégie nationale et d'un plan d'actions.

Un atelier de priorisation a été organisé du 13 au 15 décembre 2006 afin de sélectionner les axes stratégiques de l'UNDAF pour la période 2008 – 2012. En l'absence d'un BCP, les documents de référence étaient le DSRP intérimaire et le document provisoire de la Stratégie Nationale axée sur les OMD. Cet atelier a vu la participation de l'ensemble des Agences du Système des Nations Unies (Chefs d'Agence et Chargés de Programmes), les représentants des institutions gouvernementales (Secrétaires Généraux, Directeurs Généraux, Conseillers Techniques, Directeurs Techniques) et les partenaires au développement ainsi que les organisations de la société civile. Il a permis de mieux cerner les défis majeurs auxquels le Togo sera confronté au cours des années à venir. Il a aussi contribué à mettre en avant les causes profondes de la situation de développement actuelle à la lumière des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), en particulier les causes multidimensionnelles de la pauvreté au Togo.

Tenant compte de ses avantages comparatifs et des divers outils dont il dispose, comme l'approche intégrée des Droits de l'Homme et la gestion orientée sur les résultats, le SNU a tiré de cette analyse trois grands domaines de coopération : (i) la lutte contre la pauvreté, (ii) le développement des secteurs sociaux et des ressources humaines, (iii) la promotion de la bonne gouvernance démocratique, administrative et économique.

La phase de finalisation de l'UNDAF a ainsi connu les étapes ci-après :

- Les groupes techniques issus de l'atelier de priorisation stratégique appuyés par des consultants ont finalisé les matrices des résultats le 20 décembre 2006.
- Un comité technique de rédaction SNU a été mis en place pour la finalisation du document du UNDAF afin d'assurer un contrôle de qualité par le SNU.
- Une mini retraite des chefs d'agence et des chargés de programmes du SNU a été organisée les 16 et 17 janvier pour finaliser le premier draft de l'UNDAF.
- Les commentaires de l'Equipe Pays ont été recueillis le 22 janvier 2007 lors d'une réunion de coordination des Chefs d'Agence.
- Le draft final de l'UNDAF a été validé au cours d'un atelier de validation stratégique organisé le 30 janvier 2007.

2.2 Analyse de la situation nationale

Aujourd'hui, la prise en compte des Droits de l'Homme dans le processus de Développement Humain Durable, revêt une importance capitale pour les Nations Unies. Aussi la pauvreté et les problèmes de développement humain sont devenus de plus en plus des sujets de préoccupation majeure. Au Togo, le processus démocratique amorcé au début des années 1990, est confronté au manque de respect des droits civils, politiques, sociaux, économiques et culturels ainsi qu'à la non application des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme ratifiés par le pays.

Aussi, la situation globale a été caractérisée par un ralentissement de la croissance économique entre 1991 et 2006. L'indicateur de développement humain du Togo, qui avait progressé de manière appréciable depuis le milieu des années 70, a commencé à stagner à partir de 1995 au niveau de 0,51 avant de chuter à 0,495 en 2004. La crise a été accentuée par l'arrêt de la plupart des coopérations au développement qui a entraîné une forte réduction des dépenses publiques et la détérioration des infrastructures économiques et sociales. En 2004, le Gouvernement et l'Union Européenne s'étaient entendus sur la mise en œuvre de 22 engagements. Cette initiative, qui représentait une occasion de résoudre la crise politique et de reprendre la coopération avec les partenaires au développement, a été perturbée par les troubles survenus entre février et mai 2005.

Un résumé de l'analyse de situation est présenté en s'appesantissant sur quelques problèmes majeurs, tels que :

- L'ampleur de la pauvreté ;
- L'insuffisance de la prise en compte du genre dans les politiques et programmes ;
- Le faible accès aux services sociaux de base ;
- Le déficit en matière de gouvernance démocratique et économique.

2.2.1 La situation de pauvreté

La pauvreté touche massivement la population togolaise hypothéquant ainsi la réalisation de ses droits économiques et sociaux. Les résultats provisoires de l'enquête QUIBB de 2006 montrent que la pauvreté touche encore 61,7% de la population (Les seuils de pauvreté monétaire retenus dans la présente analyse varient de 154853 à 179813 F CFA pour les régions administratives, contre 242094 F CFA par équivalent adulte et par an à Lomé et sa périphérie). A cette pauvreté massive s'est ajoutée une montée sans précédent de la vulnérabilité, une des conséquences de la crise socio-politique que le pays connaît depuis le début des années 90.

Cette pauvreté est essentiellement rurale dans la mesure où 79,7% des individus pauvres vivent en milieu rural où l'incidence est de 74,3%. En terme géographique, les zones les plus affectées et dont l'incidence de pauvreté est supérieure à la moyenne nationale de 61,7% concernent les régions des Savanes, Centrale, de Kara et Maritime. Ces régions enregistrent respectivement une incidence de la pauvreté de 90,5, 77,7%, 75,0% et 69,4%.

Incidence de la pauvreté monétaire par ménage par localisation

	Lomé	Maritime	Plateaux	Centrale	Kara	Savanes	Milieu urbain	Milieu rural	Ensemble
Incidence	24,5	69,4	56,2	77,7	75,0	90,5	36,8	74,3	61,7

En ce qui concerne la sécurité alimentaire, les informations sur les disponibilités alimentaires par habitant et par jour montrent une diminution des rations caloriques de 2.351 kilo calories en 1997 à 2.284 en 2001. Ces chiffres sont inférieurs à la norme de 2.400 kilo calories par équivalent adulte et par jour. Cette situation est confirmée par les résultats provisoires de l'enquête QUIBB qui révèlent que si l'on prend uniquement en compte la consommation calorique des individus, l'incidence de la pauvreté reste très élevée dans toutes les régions sans exception. Cet ensemble d'indicateurs montre que le droit à l'alimentation est insuffisamment garanti au Togo. Les informations disponibles dans les différentes enquêtes menées en 2006 montrent que ce problème de sécurité alimentaire et ses conséquences sur la nutrition ont eu des impacts significatifs sur la situation sanitaire dans les régions les plus pauvres. Elles ont aussi révélé, qu'au plan nutritionnel et au plan d'accès à l'alimentation, les populations les plus vulnérables sont les enfants de moins de 5 ans et les femmes. Les personnes les plus touchées se retrouvent dans les ménages où la femme est sans instruction.

Le taux de dépendance économique au Togo est de 164,0 ; c'est-à-dire qu'un actif occupé supporte en moyenne 1,64 chômeurs et/ou inactifs, avec une tendance plus accentuée en milieu urbain de 189,3 qu'en milieu rural où le taux est estimé à 151,5. Ceci est le résultat d'une forte participation au système d'emploi où 85,1 %¹ de la population en âge de travailler est active et le taux d'activité² est de 93,7 %. Cette situation, qui pourrait s'avérer satisfaisante, masque cependant une réalité difficile car cette forte participation au marché du travail résulte principalement du secteur informel, en particulier le secteur agricole, la pêche et l'élevage qui absorbent près de 70,3% des individus pauvres. Cette forte participation au système d'emploi cache un fort taux de sous-emploi estimé à 27,0 %. La proportion importante de la jeunesse dans la population, associée à la progression rapide de la population, fait que les jeunes constituent la frange la plus touchée par ce phénomène de sous-emploi. Cette situation ne permet pas aux Togolais de bénéficier d'un travail leur permettant de gagner un salaire décent et de faire face à la satisfaction des besoins essentiels.

Si l'on tient compte de ce que 48,2% de la population togolaise a moins de 18 ans (MICS 2006), on peut dire que les enfants sont particulièrement affectés par cette situation de pauvreté massive. Cette situation s'accompagne d'un ensemble de violations des droits fondamentaux des enfants tels que définis dans la Convention sur les Droits de l'Enfant. En particulier l'exploitation des enfants est très largement répandue. En effet, environ 32 enfants sur 100 travaillent au Togo avec un pourcentage de 14,7 % en milieu urbain contre un chiffre nettement plus élevé de 39,6 % en milieu rural. Cette proportion est largement plus élevée chez les enfants issus des ménages pauvres avec un chiffre de 34,6 % alors que dans les ménages non pauvres, plus de 24 enfants sur 100 travaillent.

2.2.2 La situation en matière de genre

Par rapport aux hommes, les femmes Togolaises sont confrontées à un taux d'analphabétisme plus élevé qui influe sur leurs conditions de vie. La majorité des femmes ne sont pas instruites, le taux d'alphabétisation des femmes se situe à 55,8% d'après les données provisoires de l'enquête QUIBB de 2006. Celles qui le sont, dépassent rarement le niveau primaire et encore moins le niveau secondaire. Cette situation ne permet pas aux femmes d'être informées sur l'ensemble des dispositions juridiques favorables que leur confère la Convention pour l'Elimination des Discriminations à l'égard des Femmes (CEDEF).

Les différentes dispositions juridiques prises en faveur de l'équité de genre et l'autonomisation des femmes, montrent la volonté du Gouvernement de promouvoir l'égalité et l'équité entre les deux composantes de la société. Les pesanteurs sociologiques, l'ignorance de l'existence de ces dispositions, l'absence d'une procédure claire de recours, la méfiance, la résignation, expliquent en partie le non exercice des droits. D'une manière générale, les croyances et la coutume continuent de dominer la loi moderne dans certains domaines et s'opposent au progrès de la femme et de la jeune fille. Il s'agit, entre autres, des mariages précoces ; des mutilations génitales

¹ Population active : Population de 15 ans et plus participant effectivement (actif occupé) ou désirant participer (chômeur) à la production de biens ou de services marchands ou collectifs recensés sous la catégorie du PIB.

² Taux d'activité : rapport de la population active à la population en âge de travailler.

féminines ; de la non-participation des femmes aux prises de décisions (5 femmes députés sur 81 ; 34 Ministres dont 5 femmes ; 29 femmes sur 221 conseils municipaux; 0 femmes sur 21 Maires; aucune femme à la Cour Constitutionnelle). A cela s'ajoutent l'accès difficile au crédit, à la terre et aux facteurs de production; les servitudes rituelles marquées par le placement des petites filles dans les couvents des fétichistes ; certains rites de deuil pour la femme veuve ; des violences basées sur le genre.

Pour soutenir et concrétiser les engagements pris dans le cadre des divers accords, le Gouvernement Togolais a consacré en 1992 le principe de l'égalité des sexes dans la Constitution de la 4ème République. Le Togo a ratifié tous les instruments internationaux qui protègent la Femme (CEDEF/CEDAW, Convention pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui, Protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP), relatif aux droits des Femmes). Cependant, il existe encore des obstacles qui doivent être levés pour améliorer le statut de la femme et promouvoir sa participation équitable au processus de développement. A cet effet, des initiatives doivent être entreprises pour : (i) promouvoir l'éducation et la formation de la fille et de la femme, (ii) améliorer la santé de la femme, (iii) assurer l'autonomisation économique de la femme, (iv) améliorer et respecter le statut juridique et social de la femme, (v) valoriser et prendre en compte le travail féminin, (vi) renforcer la participation des femmes aux sphères de décision.

2.2.3 L'accès aux services sociaux de base

Les secteurs sociaux ont subi les conséquences de la crise socio-politique. Les infrastructures d'éducation, d'eau potable, d'assainissement et de santé n'ont pas été améliorées et ont souvent souffert du manque d'entretien et de maintenance. En même temps, le personnel manque à cause principalement des départs non remplacés de la fonction publique et des conditions inadéquates de travail. En ce qui concerne le degré de satisfaction des services publics, près de 50% de la population n'est pas satisfaite de l'école, un quart de la population n'est pas satisfait des services de santé et 63% de la population n'est pas satisfaite des services d'eau potable et d'assainissement. Ces difficultés d'offrir un service de qualité compromettent les chances du pays pour l'atteinte des OMD d'ici 2015 dans ces secteurs et soulignent la nécessité d'une politique plus vigoureuse dans le domaine des services sociaux.

Au niveau de l'éducation, le taux net de fréquentation du primaire est de 74,1% dans l'ensemble mais il est plus élevé en milieu urbain (88,8 %) qu'en milieu rural (68,3 %). Il n'existe cependant pas de grande disparité entre les taux net de fréquentation du primaire pour les filles et les garçons. L'indice de parité entre fille et garçon est presque une réalité (ratio moyen national fille/garçon = 0,91 en 2005). A l'instar du taux net de fréquentation du primaire, celui du secondaire est nettement plus faible en milieu rural où il est de 23,2 % contre 51,1 % en milieu urbain.

Au delà des disparités régionales, des facteurs limitant pour la scolarisation au primaire et au secondaire subsistent dont notamment l'accessibilité financière des ménages pauvres ou non pauvres, les stéréotypes, les harcèlements sexuels et les grossesses. Toutefois, le statut de pauvreté agit sur la scolarisation des enfants de 6 à 11 ans, avec un taux net de fréquentation de 71% chez les pauvres, contre 85,2% pour les non pauvres. En effet, environ 9,4 % des enfants ne fréquentent pas l'école pour des raisons financières, dont 6,2 % dans les zones urbaines et 11,2 % dans les zones rurales. D'où la nécessité d'amorcer une réflexion sur la gratuité de l'enseignement primaire pour certaines couches sociales de la population.

En matière de santé, la situation épidémiologique se caractérise par des taux élevés de morbidité et de mortalité, en particulier chez les enfants et les femmes. Les principales causes de décès des enfants de moins de 5 ans sont : (i) le paludisme, (ii) les maladies diarrhéiques, (iii) les infections respiratoires aiguës, (iv) la rougeole, (v) l'insuffisance pondérale à la naissance et les carences nutritionnelles. Le taux de mortalité infanto-juvénile est passé de 138,3‰ naissances vivantes en 1998 à 125,9‰ en 2006, reflétant sans doute des progrès de la vaccination bien que le Togo soit encore loin d'atteindre la cible fixée par la communauté internationale (62% pour la vaccination anti-rougeole par rapport à un objectif de 80%).

L'analyse de la situation en matière de santé de la reproduction au Togo réalisée en 2003 indique que l'utilisation de la contraception moderne a atteint 11,3% chez les femmes en âge de procréer contre 8% selon l'enquête Démographie et de Santé de 1998 (EDST-1998). Cependant, les besoins non satisfaits en planification familiale persistent même s'ils ont régressé de 35% à 25% entre 1998 et 2003. Le niveau de la mortalité maternelle demeure préoccupant. Il est évalué à 478 pour 100.000 naissances vivantes selon l'enquête EDST-1998, contre un seuil de 100 pour 100.000 naissances vivantes fixé par le programme d'action du Caire.

La prévalence du VIH/SIDA, après avoir atteint un pic de 6% en 2000, est actuellement estimée à 3,2% de la population sexuellement active de 15 à 49 ans. En 2006, le nombre de personnes vivant avec le VIH/SIDA (PVVIH) qui bénéficie de la prise en charge globale est 5.300 personnes sur une population cible de 15.000 personnes d'ici à l'an 2010. A cette situation s'ajoutent maintenant les conséquences résultant de la discrimination, de la faible sensibilisation et des obstacles culturels.

De manière générale, le système de santé ne répond pas de façon efficace et satisfaisante à la demande de santé des populations. En effet, il souffre d'une insuffisance chronique de ressources humaines, d'une inadéquation du plateau technique d'aide au diagnostic et d'un manque de paquet complémentaire d'activités en soins spécialisés. Il convient aussi de noter que la situation de pauvreté généralisée ne permet pas à une frange importante de la population de disposer des revenus leur permettant de faire face aux dépenses de santé.

En ce qui concerne l'eau potable, les données provisoires de l'enquête MICS de 2006 indiquent un taux d'utilisation de 58% des sources d'eau potable améliorée. L'analyse des données provisoires de l'enquête QUIBB de 2006 montre que cette inégalité à l'accès est accentuée par les problèmes de tarification, en effet la tranche sociale profite plus aux riches qu'aux pauvres. Quant à l'assainissement, le taux d'accès reste encore faible et se situe autour de 25,5%. Le manque d'équipement sanitaire et le manque d'hygiène sont la cause de nombreuses maladies infectieuses et parasitaires. L'évacuation des eaux usées domestiques dans la nature engendre une prolifération de moustiques et autres vecteurs de maladies.

2.2.4 La situation en matière de gouvernance et des droits de l'homme

Au Togo, la voie de la démocratie a été choisie depuis 1991 pour construire un Etat de droit à travers une Constitution votée par référendum et comportant les principales institutions à mettre en place. Le processus a été entravé par une longue crise socio-politique qui a eu pour conséquences entre autres, la suspension de la coopération avec l'Union Européenne. De manière générale, les principales insuffisances au plan de la gouvernance politique et institutionnelle sont :

- L'insuffisance d'ouverture d'espace démocratique et de l'État de droit ;
- le mauvais fonctionnement et le manque de crédibilité des institutions républicaines ;
- l'absence de participation citoyenne ;
- la faiblesse du système judiciaire en raison d'influences et d'ingérences multiples et du manque de ressources matérielles et humaines ;
- l'impact du non respect des droits de l'homme sur la crise politique

Ceci a fortement contribué en 2005 à la présence de réfugiés togolais au Bénin (25.000) et au Ghana (15.000). Les femmes, les jeunes et les enfants constituent les groupes sociaux les plus affectés par cette situation. Cependant, des milliers de réfugiés ont réintégré spontanément le pays. Selon les statistiques disponibles au 1^{er} janvier 2007, le nombre de réfugiés togolais serait de 5.500 au Bénin et de 6.000 au Ghana. Avec l'adoption de mesures incitatives au retour, en particulier la mise en place de programmes de réinsertion, l'amélioration significative de la sécurité et la protection des personnes et des biens, il est fort possible que le mouvement de rapatriement se poursuive voire s'accélère en 2007.

La crise de 2005 a tout de même contribué à une certaine ouverture qui a conduit à la signature en Août 2006 d'un Accord politique global, accord qui devrait permettre à la classe politique togolaise de résoudre ses conflits internes et d'organiser en 2007 des élections législatives libres et transparentes.

Par ailleurs le protocole d'accord issu des négociations entre le Gouvernement, le Conseil National du Patronat et les Organisations Syndicales de Travailleurs, présage de la mise en place des structures de dialogue social et du respect du tripartisme.

Au-delà des aspects institutionnels, il convient de noter qu'une véritable attention n'est pas encore accordée à la mise en place des valeurs, pratiques et procédures devant garantir l'émergence et l'expression au quotidien de l'exigence du citoyen d'une reddition de compte des acteurs publics et la participation de la population à la gestion de la cité. En effet, la décentralisation n'est pas encore une réalité effective ; l'environnement n'est pas encore tout à fait favorable pour permettre une réelle participation de la population dans les choix publics ainsi qu'à une implication des Organisations de la Société Civile dans la surveillance de la gestion de la chose publique ; ce qui demeure encore presque inexistant.

La faiblesse des capacités constitue un des principaux défis auxquels le Togo fait actuellement face. En ce qui concerne la gouvernance administrative et économique, l'insuffisance des moyens budgétaires et le blocage de recrutement dans la fonction publique ont entraîné d'importants déficits de capacités, notamment au niveau des secteurs clés, tels que les administrations en charge des questions de gestion du développement, de la santé et de l'éducation. L'effectif de la fonction publique est en effet passé de 34.736 en 1994 à 23.256 en 2005 soit une baisse moyenne par an de près de 1.200 agents. Les prévisions de départ à la retraite pour les cinq prochaines années sont inquiétantes. En effet, près de 50% de l'effectif actuel de la fonction publique partira à la retraite à la fin de l'année 2009, avec de lourdes conséquences sur la qualité des politiques / programmes de développement, la capacité de gestion des finances publiques et les possibilités de fournir aux populations les services publics auxquels ils ont droit. Les déficits des capacités constatés s'expliquent par :

- la faiblesse de l'organisation administrative, l'absence d'un plan global de formation des ressources humaines du secteur public et le sous-équipement généralisé limitant l'action et les initiatives des administrations publiques ;
- la présence d'une forte diaspora de cadres à l'étranger ;
- la faiblesse des capacités de réflexion stratégique ;
- l'absence de normalisation et la forte concentration des pouvoirs de décision au sein de l'administration publique ;
- les limites constatées dans le système de gestion des finances publiques, en particulier la transparence dans la gestion, la faiblesse des systèmes de contrôle ;
- l'insuffisante organisation des structures du secteur privé et le manque de moyens et de ressources humaines au niveau des Organisations de la Société Civile pour participer à la formulation et à la mise en œuvre des politiques publiques de développement.

La Société togolaise est aujourd'hui profondément minée par des divisions et clivages multiformes qui ont souvent contribué aux crises sociopolitiques successives que le pays a connues. La récurrence de ces crises ces dernières années témoigne de graves dissensions à divers niveaux (social, économique, politique) constituant ainsi des risques majeurs. Par ailleurs, les changements climatiques actuels, les problèmes d'urbanisation et d'aménagement exposent certaines régions du pays aux conséquences des calamités naturelles, notamment les inondations comme il est coutume de le constater chaque année.

A cela s'ajoute la faiblesse des structures nationales et l'insuffisance de ressources allouées pour la prise en charge des questions d'urgence, ce qui constitue un grand handicap pour une prévention et une gestion efficaces des urgences au niveau national.

2.2.5. Contraintes de données statistiques

Il faut garder à l'esprit que la faiblesse des données statistiques a constitué une forte contrainte lors de l'évaluation des besoins pour la réalisation des OMD. Malgré les efforts réalisés en 2006 avec la finalisation des enquêtes MICS et QUIBB, des problèmes importants en matière d'informations statistiques demeurent encore non résolus. L'une des principales recommandations de l'Etude Diagnostique consistait à la réalisation du 4^{ème} Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH), le dernier recensement remontant en 1981. En effet, dans un diagnostic réalisé en 2002 dont les conclusions sont encore pertinentes, le système statistique togolais est marqué par des contraintes techniques, financières et organisationnelles qui ne lui permettent pas de faire face de manière satisfaisante à la demande d'informations statistiques. L'absence de données récentes et désagrégées sur la population rend aussi difficile la fixation d'objectifs ainsi que la délimitation des zones de couverture..

III RESULTATS ATTENDUS DANS LES DIFFERENTS DOMAINES DE COOPERATION

Eradiquer l'extrême pauvreté et améliorer la qualité de vie des Togolais constituent un défi que le Gouvernement doit relever. Pour y arriver, le Gouvernement a préparé et validé en novembre 2004 une Stratégie Intérimaire de Réduction de la Pauvreté (DSRP I). Il vise à moyen terme à arrêter l'expansion du phénomène de la pauvreté et à améliorer l'accès équitable des populations aux services sociaux de base. Son approbation par les Institutions de Bretton Woods va permettre l'atteinte du point de décision de l'initiative pour les Pays pauvres très endettés (PPTE) et déboucher sur la préparation d'un DSRP Final. Ce document sera le cadre d'opérationnalisation des politiques / programmes visant à faciliter l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Les axes stratégiques du DSRP intérimaire sont les suivants :

- Accélérer la croissance économique dans une optique de réduction de la pauvreté,

- Développer les secteurs sociaux, les ressources humaines et l'emploi,
- Assurer une gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles,
- Promouvoir la bonne gouvernance.

L'Equipe-Pays des Nations Unies s'est assurée que les axes prioritaires de l'UNDAF découlent directement de ces Orientations Stratégiques du DSRP. En terme de concentration géographique, l'UNDAF axera ses interventions dans les régions des Savanes, Centrale, Kara et Maritime qui enregistrent les taux d'incidence de la pauvreté les plus élevés. Dans la mesure où cette situation d'extrême pauvreté dans ces zones s'explique, entre autres, par le manque d'investissements publics et d'opportunités dans ces zones, les interventions viseront à réduire la pauvreté, à assurer le droit à l'alimentation et à améliorer l'accès aux services sociaux de base, notamment en faveur des groupes vulnérables.

Les effets de l'UNDAF sont escomptés dans trois domaines prioritaires, à savoir :

- La lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire ;
- Le développement des secteurs sociaux ;
- La promotion de la bonne gouvernance et des droits de l'homme.

Ces trois domaines de coopération répondent à des priorités du gouvernement, valorisent les avantages comparatifs des différentes agences du Système des Nations Unies et sont susceptibles de mobiliser des ressources importantes d'autres partenaires techniques et financiers.

3.1 Lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire

La crise économique que le pays traverse depuis le début des années 90 a encore accentué les poches de pauvreté dans lesquelles l'insécurité alimentaire devient de plus en plus inquiétante. C'est le cas notamment dans les régions des Savanes, Centrale, de la Kara et Maritime. L'analyse menée dans le cadre du processus d'évaluation des besoins pour la réalisation des OMD avait mis en évidence la situation difficile des petites exploitations rurales caractérisées, entre autres par : (i) de petites exploitations morcelées ; (ii) un faible niveau technique et un taux d'équipement des exploitations insuffisant et inégalement réparti ; (iii) une exploitation faiblement monétarisée tournée vers la minimisation des risques et l'autoconsommation ; (iv) l'existence dans certaines zones d'une pression foncière croissante et l'inégal accès aux facteurs de production.

Fort de ce constat, conformément aux priorités définies dans le DSRP et les axes d'intervention de la Stratégie Nationale de Développement axée sur les OMD, l'UNDAF 2008-2012 devra contribuer à la réduction de l'extrême pauvreté et à l'amélioration de la sécurité alimentaire à travers la formulation d'une Stratégie globale de Réduction de la pauvreté basée sur les OMD qui sera accompagnée par des actions spécifiques visant à accroître les capacités productives des populations, notamment celles des jeunes et des femmes. De manière plus précise, il visera à contribuer d'ici 2012 à l'amélioration des revenus de 25% des pauvres, surtout en zone rurale et péri-urbaine. En outre, l'UNDAF devra contribuer à la mise en place des conditions pour la création d'emplois et l'amélioration des revenus. A cet effet, les efforts du SNU en matière de lutte contre la pauvreté seront basés, entre autres, sur le renforcement du secteur agricole pour améliorer la sécurité alimentaire, la création d'emploi en milieu rural et la création d'un environnement favorable (institutionnel, juridique, ...).

Les effets du programme pays porteront principalement sur :

- **La stratégie de réduction de la pauvreté basée sur les OMD** : l'objectif consiste à consolider le processus enclenché par la préparation de la Stratégie de Développement basée sur les OMD et du DSRP intérimaire. A cet effet, l'UNDAF accompagnera cette démarche en renforçant les capacités nationales et locales pour (i) la préparation du DSRP final basé sur les OMD et (ii) la mise en place d'un dispositif de suivi – évaluation participatif.
- **L'amélioration de l'accès des pauvres aux ressources productives** : s'agissant de cette question, le choix portera sur la promotion des Communes du Millénaire dans les régions les plus pauvres dans le cadre d'un projet conjoint intégré de lutte contre la pauvreté. A cet effet, des initiatives pilotes seront développées en mettant à la disposition des communautés les ressources nécessaires pour l'amélioration de la productivité et des revenus. Les actions porteront aussi sur la mise à la disposition de trois zones d'aménagement agricole planifiées avec maîtrise de l'eau pour les jeunes agriculteurs de nouvelle génération.

- **Le renforcement de la sécurité alimentaire :** pour faire face à la situation actuelle, il sera préparé un programme national de sécurité alimentaire (PNSA) comprenant entre autres, l'amélioration du foncier, l'approvisionnement en intrants et le conseil. Le SNU accompagnera la mise en œuvre du PNSA dans sa zone de concentration. Ces actions seront complétées par (i) la mise en place au niveau national d'un système d'information permettant de se renseigner sur les zones d'excédents et de pénurie de produits agricoles, (ii) des campagnes (formation et information) en direction des groupes vulnérables sur le droit à l'alimentation et les causes de leur insécurité alimentaire. L'accès à l'eau pour l'irrigation, l'abreuvement du bétail et les productions piscicole et sylvicole vont résulter de la mise en œuvre de la Politique nationale de Gestion Intégrée des Ressources en Eau.
- **La mise en place des conditions juridiques, institutionnelles et économiques pour la création d'emploi et l'amélioration des revenus :** la situation des jeunes est caractérisée par le manque de perspectives d'avenir et la faiblesse de mécanismes pouvant favoriser et appuyer les initiatives porteuses. Cette condition précaire des jeunes a contribué à leur implication dans la crise socio-politique de 2005. L'UNDAF contribuera à l'amélioration de l'environnement en (i) mettant en place un cadre législatif favorable à la création d'emploi, (ii) créant un système d'appui-conseil pour assister les jeunes sans emplois, surtout ceux qui initieront des projets novateurs, et (iii) renforçant les mécanismes de crédits.

3.2 Développement des secteurs sociaux

Le contexte politique et socio-économique difficile n'a pas favorisé le maintien des tendances favorables constatées jusqu'au début des années 90 dans les domaines liés au capital humain. Le rapport national sur les OMD de 2003 avait en effet montré des indices encore favorables dans les domaines de l'éducation, de la santé maternelle et du SIDA. Cependant, compte tenu du délabrement continu des infrastructures sociales, de la déperdition des ressources humaines et de la généralisation de la pauvreté, les espoirs d'améliorer la situation dans ces secteurs et d'atteindre les OMD d'ici 2015 pourraient être remis en cause si des actions de grande ampleur ne sont pas prises au cours des prochaines années.

Pour faire face à cette situation, le Gouvernement a mis en place plusieurs programmes sectoriels à l'échelle nationale dont la mise en œuvre a été handicapée par la réduction drastique de l'aide publique au développement.

Au cours du cycle de programmation 2008 -2012, l'effet de l'UNDAF sera d'améliorer d'ici 2012 l'accès aux services sociaux de base de qualité et de les rendre plus équitable, surtout pour les groupes vulnérables. Pour y arriver, le SNU compte développer un large partenariat avec les partenaires au développement et les Organisations de la Société Civile.

Pour contribuer à ce vaste chantier, les effets du programme pays porteront principalement sur :

- **L'amélioration de l'accès et le maintien des enfants (filles et garçons) de 5 à 15 ans jusqu'à la fin du cycle primaire, un des aspects des recommandations du Comité des Droits de l'Enfant :** dans ce domaine, les actions porteront principalement sur la formulation d'une politique nationale d'éducation intégrant le principe de gratuité pour certaines couches sociales de la population. Un accent particulier sera mis sur la sensibilisation des communautés et des parents à accepter l'envoi et le maintien de tous les enfants à l'école. Enfin, les actions porteront aussi sur le renforcement des mécanismes de coordination des différents intervenants et l'amélioration du système de suivi – évaluation.
- **L'amélioration de l'accès des populations à des services de santé de qualité, notamment en milieu rural et périurbain :** la première action portera sur l'élaboration et la mise en œuvre du Plan National de Développement Sanitaire qui sera accompagnée par le renforcement du cadre légal et institutionnel afin de promouvoir notamment la santé des femmes et des enfants, et la mise en place d'un cadre de référence pour la gestion des ressources humaines pour la santé. Les autres activités concerneront (i) le renforcement du partenariat pour la santé et la coordination des actions prioritaires en matière de santé et de nutrition ; (ii) le renforcement des capacités des prestataires de services en vue d'améliorer la qualité de l'offre de soins, (iii) le renforcement des capacités organisationnelles des structures de gouvernance locale (CVD, COGES...) pour contribuer à la mise en œuvre des soins de santé essentiels.
- **L'amélioration de l'accès des populations à des services d'eau potable et d'assainissement de qualité :** la principale initiative portera sur le renforcement des stratégies nationales pour assurer un accès durable à l'eau, à l'hygiène et à l'assainissement aux communautés dans une approche d'intégration des

services. Pour faciliter l'accès des groupes à vulnérables à ces services, le SNU développera un plaidoyer et accompagneront le Gouvernement et les communautés dans la mise en place d'un système de tarification abordable.

- **L'intensification des services de prévention, de traitement, de soins et d'appui en matière de VIH/SIDA** : au cours des cinq prochaines années, les principales initiatives de l'UNDAF porteront sur : (i) la finalisation des plans sectoriels des départements ministériels ; (ii) l'accès accru aux services de prévention au profit des jeunes et des adolescents et le renforcement des capacités des Organisations de la Société Civile dans le domaine de la prévention, (iii) l'accroissement du nombre de structures fonctionnelles de prise en charge médicale et psychologique des PVVIH, des sites PTME et des centres de conseil et de dépistage volontaire, (iv) l'intégration de la composante VIH/SIDA dans les curricula de programmes de formation.
- **La prévention et la protection des plus vulnérables contre les violences, abus et exploitations sont renforcées** : au cours des cinq prochaines années les initiatives de l'UNDAF porteront sur : (i) la protection et la prise en charge des enfants vulnérables ; (ii) le renforcement des capacités des structures pour de meilleurs services de rapatriement, de prise en charge et de réhabilitation des enfants victimes de traite ; (iii) l'éradication des violences contre les femmes et les enfants et une prise en charge adéquate pour les victimes.

3.3 Promotion de la bonne gouvernance et des droits de l'homme

En vue de créer les conditions optimales pour l'enracinement des Droits de l'Homme et de prévenir la récurrence de la crise socio-politique au Togo, le SNU voudrait par conséquent s'engager dans la voie de l'amélioration de la gouvernance à tous les niveaux. Ainsi, les interventions des Agences des Nations Unies dans le cadre de l'UNDAF 2008-2012 seront orientées autour de l'amélioration significative du respect des Droits de l'Homme et de l'État de droit, par le renforcement du cadre légal et institutionnel. Trois résultats clés sont visés par les différents programmes pays :

- **Le renforcement des capacités des institutions et des principes de gestion démocratique** : au cours des cinq prochaines années, les initiatives que l'UNDAF compte soutenir porteront principalement sur la promotion de la gouvernance démocratique à travers notamment, l'amélioration du cadre électoral, le renforcement des institutions démocratiques, en particulier le Parlement et le Conseil National du Dialogue Social. Les actions viseront aussi à moderniser la Justice, promouvoir les Droits de l'Homme et instaurer un cadre participatif dans la perspective de consolider le processus démocratique et l'Etat de droit. A cet égard, les travaux que la Commission Nationale de Modernisation de la Législation devront contribuer à l'émergence d'une justice forte, impartiale et indépendante. Par ailleurs, la mise en œuvre des recommandations adressées au SNU par la mission d'établissement des faits chargée de faire la lumière sur les violences et les allégations de violations des droits de l'homme survenues au Togo, avant, pendant et après l'élection présidentielle du 24 avril 2005; permettra d'aider le gouvernement à conforter le « vivre ensemble », nécessaire à la sauvegarde de la paix et de la sécurité nationale. En outre, un accent particulier sera aussi porté en direction des Femmes afin de s'assurer qu'elles occupent une place importante dans ce processus. De manière très spécifique par rapport aux réfugiés et personnes déplacées, les Agences du SNU ont décidé de mettre en commun leurs efforts pour accompagner le Gouvernement afin de contribuer au renforcement des capacités nationales en matière de préparation et de réponse aux situations d'urgence et de catastrophes (déplacement de populations, inondations, épidémies, etc.). Cette contribution aboutira à : (i) une évaluation des capacités des structures de gestion des urgences et catastrophes ; (ii) un renforcement des capacités de ces structures ; (iii) Un appui direct aux personnes affectées.
- **L'accélération du processus de décentralisation et le renforcement des capacités des institutions locales** : en vue de rapprocher les citoyens des instances de prise de décision, l'UNDAF va continuer à apporter son appui au processus de décentralisation. Les actions porteront principalement sur l'opérationnalisation du mécanisme de la décentralisation, la formation des acteurs locaux, la mise en place d'un mécanisme de financement du développement local et le lancement du processus de préparation des schémas d'aménagement du territoire et de mise en œuvre du processus GIRE dans les Agences de Bassins.

- **Le renforcement des capacités, de gestion économique de l'Etat, du Secteur Privé, de la Société Civile et des secteurs prioritaires (éducation, santé, agriculture) :** pour améliorer la qualité des politiques et programmes de développement, l'UNDAF va soutenir le renforcement des capacités en matière de pilotage, de coordination et de gestion du développement. Les actions porteront de manière générale sur la réforme administrative, y compris le développement des ressources humaines dans les secteurs prioritaires, et de manière spécifique sur l'amélioration des instruments de gestion économique (renforcement des capacités de gestion des finances publiques et de production statistique...). Dans le cadre du renforcement du processus participatif, l'UNDAF accompagnera aussi la mise en place d'un cadre de concertation entre le secteur public, le secteur privé et la société civile.

3.4 Thèmes Transversaux (genre, droits de l'homme, jeunes, environnement)

L'équipe pays a pris les dispositions afin que soient intégrés au processus d'élaboration et de mise en œuvre de l'UNDAF: i) l'approche de programmation basée sur les Droits de l'Homme, qu'il s'agisse de formulation de politiques et de stratégies nationales ou de mise en œuvre ; ii) la promotion de l'équité genre à travers la collecte de données désagrégées et les actions spécifiques ; iii) le ciblage prioritaire des groupes vulnérables (populations ayant un accès limité aux services sociaux essentiels, femmes, jeunes et enfants confrontés à des situations de vulnérabilité) sans oublier la prise en compte de la protection de l'environnement et des ressources en eau du pays.

IV MISE EN ŒUVRE ET MODALITES DE GESTION

Les trois domaines de coopération retenus offrent des opportunités à l'Equipe-Pays du SNU, sous le leadership du Coordonnateur Résident, de mettre en œuvre une approche intégrée de ses interventions afin de développer une plus grande synergie des actions des différentes Agences dans le cadre de l'UNDAF 2008 - 2012.

Inspirée fondamentalement par l'approche Droits de l'Homme et l'analyse causale, le plan de mise en œuvre s'appuiera sur les principaux éléments : (i) un partenariat élargi ; (ii) un mécanisme de coordination interne au SNU basé sur les groupes thématiques ; (iii) une programmation orientée vers les résultats ; et (iv) une complémentarité renforcée des ressources du SNU, (v) la mise en place progressive de l'Approche Harmonisée de Transferts de Fonds (HACT)

4.1. Partenariat élargi

La mise en œuvre de l'UNDAF se fonde sur un partenariat caractérisé par un leadership du Gouvernement dans :

- la vérification de la cohérence des actions menées par le SNU avec les grands choix, les défis et les priorités nationaux ;
- la coordination de la coopération avec les partenaires, en particulier, pour assurer une meilleure articulation de l'UNDAF avec les autres cadres de coopération ;
- la cohérence avec les principaux engagements du pays au plan international (Déclaration du Millénaire, <http://www.un.org/french/geninfo/ir/millen-main.htm>; Consensus de Monterrey, Déclaration de Paris, http://www.oecd.org/document/15/0,2340,fr_2649_3236398_37192719_1_1_1_1.00.html; etc.).

Le rôle du Gouvernement consiste à impulser la coordination pour une bonne mise en œuvre de l'UNDAF. Il veillera en particulier à l'utilisation adéquate des ressources financières, humaines et techniques et procédera à la supervision et au suivi régulier de la mise en œuvre et à la mobilisation de ressources auprès d'autres partenaires.

Le partenariat s'appuiera sur une coopération élargie à tous les partenaires du Gouvernement : la Société Civile, le Secteur Privé, les Communautés de base et les partenaires internationaux (bilatéraux et multilatéraux). Ce partenariat élargi visera la synergie des actions du SNU avec les interventions d'autres partenaires dans les domaines relatifs aux OMD, à la gouvernance économique et au renforcement des capacités, à la construction de la démocratie et de l'Etat de droit, et au retour et à la réinsertion des réfugiés. Le SNU établira un protocole de partenariat avec, entre autres, les structures décentralisées, les ONG, les organisations communautaires et les entreprises privées. Il s'attachera à dynamiser les cadres, formels ou non formels, de coordination des actions des partenaires internationaux. A ce titre, il pourra forger des alliances à travers un dialogue soutenu avec les partenaires internationaux et ceci constituera l'un des fondements de son assistance pour créer des synergies et des complémentarités efficaces.

4.2. Mécanisme de coordination

Pour faciliter la réalisation des effets attendus de l'UNDAF 2008_-2012, il s'avère nécessaire de mettre en place un cadre institutionnel pouvant faciliter le dialogue avec la partie nationale et la concertation avec les autres partenaires au développement en vue d'harmoniser les approches et de mettre en place des programmes conjoints.

Concernant le dialogue avec le Gouvernement autour du DSRP Intérimaire et du futur DSRP, le Coordonnateur Résident représentera le SNU au sein du Comité chargé des Stratégies de Réduction de la Pauvreté, Comité qui sera élargi aux partenaires au développement. Il sera chargé de (i) la définition des orientations de développement à moyen/long terme ; (ii) la préparation des directives pour la préparation, le suivi – évaluation et la révision du DSRP ; (iii) la mise en cohérence des programmes sectoriels ; (iv) la facilitation du dialogue entre le Gouvernement et les partenaires au développement dans le cadre du respect des principes de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. Cette concertation au niveau politique sera renforcée par la mise en place de Groupes sectoriels / thématiques autour des préoccupations clés du DSRP, groupes qui verront la participation des Agences du SNU.

Concernant la coordination entre le SNU et les autres partenaires au développement, elle sera réalisée dans le cadre des réunions mensuelles entre les donateurs du Togo et les Agences du SNU. La participation du Coordonnateur Résident et des Chefs d'Agence du SNU permettra de renforcer la complémentarité des actions, voire le développement de programmes conjoints.

Au sein du SNU, le Comité de Pilotage des Programmes assure la coordination générale de la mise en œuvre de l'UNDAF en harmonie avec le cadre de coordination de développement mis en place par le Gouvernement. Le mécanisme de coordination s'appuiera sur les groupes thématiques (GT) dont les membres vont provenir des partenaires gouvernementaux, des Agences du SNU et de la Société Civile et des autres partenaires au développement.

Trois groupes seront opérationnels et travailleront dans les domaines ci-après :

- GT1 : Lutte contre la Pauvreté et l'insécurité alimentaire sous le leadership de la FAO, suppléant PNUD ;
- GT2 : Développement des secteurs sociaux sous le leadership de l'OMS, suppléant UNICEF ;
- GT3 : Promotion de la bonne gouvernance démocratique, administrative et économique, sous le leadership de l'UNFPA, suppléant HCDH.

Le fonctionnement de ces groupes thématiques sera basé sur un dispositif de coordination et de mise en œuvre de l'UNDAF annexé au document. Ce dispositif prévoit aussi la mise en place de comités à différents niveaux :

- gestion administrative et des opérations (sous le leadership du PNUD/HCR) ;
- plaidoyer et de la communication (sous le leadership de l'UNICEF/OMS) ;
- suivi/évaluation (sous le leadership du PNUD/UNICEF) ;
- coordination des programmes (sous le leadership de l'UNFPA) ;
- appui à l'Equipe Pays des Nations Unies (sous le leadership du PNUD).

Chacun des groupes thématiques devra prendre en compte les thèmes transversaux de l'UNDAF. Ils auront à (i) assurer l'harmonisation et l'articulation des activités sur le plan technique, (ii) mettre en œuvre le plan de suivi-évaluation, (iii) faire circuler les informations, (iv) entretenir le dialogue avec les partenaires, et (v) élaborer les rapports périodiques. Le Comité de Pilotage des Programmes, qui assure la coordination générale, sera composé des responsables gouvernementaux, des Chefs d'Agence du SNU et de leurs Chargés de Programmes, et des représentants de la Société Civile et du secteur privé. Il conduira la mise en œuvre de l'ensemble du programme de coopération du SNU dans les activités communes aux Agences.

4.3 Modalités pratiques et programmation axée sur les résultats

La programmation axée sur les résultats suppose que le SNU mette en place une démarche permettant d'assurer la synergie des actions et la complémentarité des Agences. Une telle démarche comprendra notamment la délimitation des cibles communes ou cibles spécifiques, l'harmonisation des modalités de services (modalités de mobilisation des compétences nationales, la mise en place des critères de choix des prestataires et organisations nationales pour la provision des biens et services).

4.4 Programmes conjoints

Le développement de programmes conjoints sera favorisé en vue d'assurer un plus grand impact de la contribution du SNU à la réalisation de certaines priorités nationales de développement. L'analyse de la matrice de résultats montre une certaine concentration des Agences dans les domaines ci-après : lutte contre la pauvreté, santé maternelle et infantile, genre, VIH/SIDA, renforcement des capacités nationales.

Le développement de programmes conjoints sera privilégié dans ces différents domaines en vue d'améliorer les conditions de vie des populations, particulièrement dans les Régions des Savanes, Centrale, de Kara et Maritime. Ces programmes conjoints seront matérialisés par la signature de protocoles inter-agences qui seront ouverts à d'autres partenaires au développement intervenant dans ces domaines et dans la zone de concentration du SNU. Il appartiendra à chaque groupe thématique de fixer les modalités de programmation applicable à chaque résultat, tout en tenant compte de la nécessaire recherche de synergie et de complémentarité entre les différentes interventions.

4.5 Approche Harmonisée des Transferts de Fonds (HACT)

En matière de choix d'exécution des activités, les résultats de la macro-évaluation ont montré des risques significatifs au niveau du système national de gestion des finances publiques. La mise en œuvre de cette approche sera progressive étant donné les résultats de la macro-évaluation et les besoins de renforcement des capacités des structures nationales en matière de formulation, de gestion, de mise en œuvre et de suivi-évaluation des programmes/projets. Pour mettre en œuvre cette approche, le SNU renforcera les capacités du gouvernement dans ces domaines.

V RESSOURCES DE L'UNDAF

Le montant total des ressources à mobiliser pour la mise en œuvre de l'UNDAF durant la période 2008 – 2012 est estimé à **48.849.500\$**. L'allocation de ces ressources par domaine d'intervention sera la suivante :

- Lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire: **9.205.000\$**
- Développement des secteurs sociaux: **22.759.500\$**
- Promotion de la bonne gouvernance et des droits de l'homme : **16.885.000\$**

Cette allocation reflète les priorités nationales de développement. Une répartition plus détaillée des ressources pour chaque effet de l'UNDAF est disponible dans la matrice des résultats figurant en annexe. Ces montants sont purement indicatifs et seront précisés dans le cadre de la programmation individuelle de chaque Agence qui est responsable de la planification de ses ressources, de la mobilisation et de la gestion des ressources spécifiques à son programme pays. Les informations de la matrice sont donc une indication des ressources propres sur lesquelles les Agences peuvent compter au cours du cycle, ainsi que celles extrabudgétaires qu'elles se proposent de mobiliser. La répartition est faite par effet UNDAF et reste susceptible de varier au fur et à mesure que chaque agence affine son programme.

Cependant, il convient de rappeler que le présent UNDAF fixe un cadre de programmation pour le développement d'initiatives conjointes dans des domaines et des zones d'intervention dans lesquels les ressources du SNU peuvent avoir un plus grand impact. Les ressources totales du SNU seront donc utilisées de manière complémentaire, étant donné que la mise en œuvre s'appuie sur une programmation concertée.

Allocation de ressources par Agence du SNU

Agences	Montant total 2008 - 2012
Programme des Nations Unies pour le Développement	19.080.000\$
Fonds des Nations Unies pour l'Enfance	14.295.000\$
Organisation Mondiale de la Santé	8.050.000\$
Fonds des Nations Unies pour la Population	3.225.000\$
Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture	1.050.000\$
Programme Commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA	170.000\$
Haut Commissariat des Nations Unies pour les Droits de l'Homme	2.000.000\$
Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture	840.000\$
Bureau International du Travail	89.500\$
Haut Commissariat aux Réfugiés	50.000\$
Total	48.849.500\$

VI SUIVI ET EVALUATION

6.1. Mécanismes de suivi-évaluation

La gestion basée sur les résultats nécessite l'existence d'un mécanisme opérationnel et intégré de suivi et évaluation de l'UNDAF. Ce dispositif devra permettre d'assurer la cohérence globale du processus, d'une part, et d'évaluer régulièrement les progrès accomplis dans la réalisation des différents effets escomptés de l'UNDAF. A cet effet, le dispositif sera flexible pour tenir compte de : (i) l'évolution de l'environnement économique et socio-politique et, (ii) des capacités, mécanismes et instruments existants dans les diverses Agences du SNU.

Le suivi portera non seulement sur les activités programmatiques (calendrier, chronologie, utilisation des ressources, etc.) mais aussi et surtout sur les activités de coordination, en particulier le fonctionnement des groupes thématiques. L'évaluation s'effectuera à tous les niveaux de résultats (effets de programme pays, effets UNDAF et impacts) ainsi que sur la qualité du partenariat. L'évaluation du partenariat portera aussi bien sur les modalités de programmation commune et d'harmonisation que sur la pertinence du choix du mécanisme de coordination lui-même.

Pour faciliter la mise en place de ce cadre, le Gouvernement, les partenaires nationaux et l'Equipe de Pays du SNU ont travaillé de manière conjointe afin de déterminer une série d'indicateurs pertinents pour le suivi du développement des produits des programmes pays et la réalisation des effets de l'UNDAF. Pour documenter ces indicateurs, certaines informations seront collectées à partir des documents ou base des données existantes à plusieurs niveaux (bénéficiaires, agences, services techniques du Gouvernement, partenaires, Société Civile) et/ou à travers des entretiens, enquêtes ou visites de terrain. Les résultats obtenus seront formalisés sous forme de rapports et/ou tableau de bord, et seront accessibles au public.

Malgré les efforts réalisés en 2006 avec la finalisation des enquêtes MICS et QUIBB, des problèmes importants en matière d'informations statistiques demeurent encore non résolus. Le 4^{ème} Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) en cours de préparation avec l'appui de l'Union Européenne comme bailleur principal, l'UNFPA, le PNUD, l'UNICEF et l'Ambassade de la Chine souffrent encore d'une insuffisance des ressources financières. Cette situation risque d'handicaper, si rien n'est fait lors des prochaines années, l'opérationnalité du système de suivi – évaluation de l'UNDAF. Il est important qu'une assistance conjointe soit mise en place pour permettre la préparation et la mise en œuvre du Schéma directeur national pour le développement de la statistique au Togo. Ce schéma directeur va proposer la mise en place du cadre de coordination opérationnel entre les différents acteurs impliqués dans la collecte, le traitement et l'analyse des données statistiques. Il constituera le système statistique national intégré du Togo. Togo-Info (la version localisée de Dev-Info) sera progressivement mise en place à partir de 2007 afin de renforcer la capacité de gestion de l'information et de suivi des indicateurs de l'UNDAF. Ces efforts rentrent dans un cadre plus large de mise en place d'un cadre de suivi – évaluation du DSRP et des OMD.

6.2. Structures de suivi-évaluation

Sur le plan institutionnel, les activités de suivi-évaluation seront assurées par le Comité de Suivi Evaluation (voir dispositif de coordination et de suivi de mise en oeuvre de l'UNDAF et les groupes thématiques, chacun selon ses termes de référence. Le suivi des activités programmatiques relève de la responsabilité de chaque Agence du SNU et se fera en collaboration avec les Agences d'exécution. L'évaluation des effets et/ou impacts sera assurée, selon le niveau, soit par le Comité de Pilotage des Programmes soit par les groupes thématiques. Il en est de même de l'évaluation du partenariat. Les effets programme de pays seront évalués annuellement selon un plan de revue et d'évaluation prévu. L'évaluation des effets UNDAF, qui est du ressort du Comité de Pilotage, sera effectuée à l'occasion des revues à mi-parcours (chaque année) et à la fin du cycle. Les impacts seront évalués en 2009 à travers le système national de suivi-évaluation DSRP/OMD mis en place par le Gouvernement.

6.3. Autres considérations

Bien que le Togo ne dispose pas encore du DSRP (il existe néanmoins un DSRP intérimaire), l'UNDAF du SNU cherche à contribuer à l'élaboration et la mise en œuvre d'un DSRP basé sur les OMD. Dans ce sens, le SNU appuie actuellement l'élaboration de la Stratégie nationale de développement basée sur les OMD de laquelle va dériver le DSRP du Togo axé sur les OMD. Le Cadre de référence pour le suivi du DSRP/OMD mis en place par le Gouvernement et Togo-Info seront des outils de suivi et d'évaluation à travers les indicateurs et les données qu'ils comportent.

6.4. Hypothèses et risques

Le processus de développement a été souvent affecté ces dernières années par des conflits diverses, lesquels mal gérés peuvent conduire à la remise en causes des actions entreprises et des acquis. La consolidation du processus de réconciliation nationale et l'organisation dans de bonnes conditions des prochaines élections sont nécessaires pour une sortie apaisée de la crise et le rétablissement global de la coopération au développement. Le respect des 22 engagements, notamment en matière de bonne gouvernance et de promotion des droits de l'homme, contribuerait également à cette dynamique.

ANNEXE 1 : MATRICE DES RESULTATS DE L'UNDAF

Domaine prioritaire 1 : Lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire

Priorités nationales /OMD :	Accélération de la croissance dans une optique de réduction de la pauvreté	
Effet UNDAF 1	D'ici 2012, les revenus de 25% des pauvres, surtout en zone rurale et péri-urbaine, sont améliorés, en tenant compte de l'aspect genre	
Effets Programmes Pays	Produits des Programmes Pays	Cibles pour la Mobilisation des Ressources
1.1. Les politiques publiques sont améliorées dans la perspective de l'atteinte des OMD	1.1.1 Le DSRP est préparé et aligné sur les OMD avec une large participation de l'ensemble des acteurs	PNUD : 100.000 US \$
	1.1.2. Le système de suivi – évaluation du DSRP est mis en place et opérationnel	PNUD : 150.000 US \$
1.2 Les conditions juridiques, institutionnelles et économiques sont mises en place pour la création d'emploi et l'amélioration des revenus	1.2.1 La contribution à la mise en place d'un cadre institutionnel favorable à la création d'emplois est réalisée	PNUD : 15.000\$ UNESCO : 10.000\$ BIT : 15.000 \$
	1.2.2 Un système d'appui-conseil est mis en place au profit des jeunes, notamment les jeunes femmes, porteurs de projets de production	PNUD : 15.000\$ UNFPA : 100.000\$ UNESCO : 10.000\$ BIT : 50.000 \$
	1.2.3 Les mécanismes existants de crédits et de création d'emploi au profit des populations les plus pauvres des zones rurales et périurbaines sont améliorés et tiennent compte du genre,	UNICEF : 125.000\$ PNUD : 800.000\$ UNFPA : 100.000\$

Priorités nationales /OMD :	Accélération de la croissance dans une optique de réduction de la pauvreté	
Effet UNDAF 1	D'ici 2012, les revenus de 25% des pauvres, surtout en zone rurale et péri-urbaine, sont améliorés, en tenant compte de l'aspect genre	
Effets Programmes Pays	Produits des Programmes Pays	Cibles pour la Mobilisation des Ressources
1.3 L'accès des pauvres, notamment les femmes, aux ressources productives est amélioré	1.3.1 Dix communes du Millénaire sont promues, à raison de 3 dans chacune des trois régions (Savanes, Kara et Centrale) et 1 dans la région Maritime	PNUD : 5.000.000\$ UNFPA : 100.000\$ FAO : 400.000\$ UNICEF : 100.000\$ OMS : 150.000\$ UNESCO : 100.000\$
	1.3.2 La stratégie d'opérationnalisation des communes du Millénaire est diffusée à partir des dix communes pilotes	PNUD : 500.000\$ FAO : 100.000\$ OMS : 100.000\$
	1.3.3 Trois (3) zones d'aménagement agricole planifié (ZAAP) sont mises à la disposition des jeunes agriculteurs de nouvelle génération	PNUD : 150.000\$
	1.3.4. La contribution à l'actualisation et à l'opérationnalisation de la réforme agro-foncière pour faciliter l'accès à la terre des pauvres, surtout les femmes et les jeunes	FAO : 50.000\$ PNUD : 50.000\$ HCDH : 20.000\$ UNFPA : 20.000\$ UNESCO : 10.000\$
	1.3.5. La contribution à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une politique sociale en faveur des plus vulnérables est réalisée	UNICEF : 175.000\$ UNFPA : 20.000\$ HCDH : 50.000\$ UNESCO : 10.000\$
1.4. La sécurité alimentaire est renforcée	1.4.1 Le programme national de sécurité alimentaire est élaboré et mis en œuvre pour la période 2007 – 2015	OMS : 100.000\$ FAO : 400.000\$ HCDH : 10.000\$
	1.4.2 Un système d'information et de communication sur les marchés agricoles est mis en place	FAO: 100.000\$
Agences impliquées : sous le leadership de la FAO et du PNUD, les agences du SNU s'engagent à apporter un appui pour la réalisation de cet effet à travers le renforcement des capacités nationales, l'appui direct aux bénéficiaires et le plaidoyer.		
Structures nationales : Ministère du Développement et de l'Economie, Ministre des Finances, du Budget et des Privatizations, Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Fonction Publique, Ministère des Affaires Sociales et la Promotion de la Femme, Secrétariat d'Etat en charge de la jeunesse, Commission Nationale des Droits de l'Homme, Ministère Chargé des collectivités locales, Ministère de la coopération et du NEPAD,		
Partenaires techniques et financiers : Banque Mondiale, Union Européenne, SCAC, GTZ, FMI, ONG, Francophonie, CDEAO, UEMOA.		

Domaine prioritaire 2 : Développement des secteurs sociaux

Priorités ou buts nationaux: Développement des secteurs sociaux et des ressources humaines		
Effet UNDAF 2: D'ici 2012, l'accès aux services sociaux de base de qualité est amélioré et plus équitable surtout pour les groupes les plus vulnérables		
Effets programme pays	Produits des programmes pays	Cibles pour la Mobilisation des Ressources (USD)
2.1: L'accès et le maintien des enfants (filles et garçons) de 5 à 15 ans jusqu'à la fin du cycle primaire sont améliorés	2.1.1- Une politique nationale de l'éducation favorisant l'accès gratuit de l'éducation de base est élaborée et mise en œuvre	UNICEF: 250.000\$ UNESCO : 15.000\$ HCDH : 50.000\$
	2.1.2-Le système d'inscription et de rétention des enfants garçons et filles est amélioré	UNICEF: 350.000\$ UNFPA : 50.000\$ UNESCO :100.000\$
	2.1.3- Un mécanisme de coordination des intervenants et des programmes du secteur éducatif amélioré est mis en place et fonctionnel	UNICEF: 300.000\$ UNFPA : 5.000\$ UNESCO : 5.000\$
	2.1.4- Un mécanisme de renforcement des programmes du secteur éducatif est mis en place et les programmes sont améliorés	UNICEF: 300.000\$ UNFPA : 100.000\$ UNESCO : 100.000\$
	2.1.5- Un plan de coordination de la formation pédagogique des éducateurs et de leur recyclage est élaboré et mis en œuvre	UNICEF : 850.000\$ UNESCO : 150.000\$
	2.1.6- Le suivi-évaluation du système éducatif est amélioré à travers notamment le renforcement du système de collecte et de traitement des statistiques	UNICEF : 400.000\$ UNESCO : 10.000\$
	2.1.7- L'équipement, le matériel didactique et le manuel scolaire sont rendus disponibles aux enseignants et aux élèves	UNICEF: 1.000.000\$ UNFPA : 200.000\$ UNESCO : 100.000\$
	2.1.8- Le programme d'alphabétisation est revu et amélioré	UNICEF : 200.000\$ UNESCO :150.000\$

Priorités ou buts nationaux: Développement des secteurs sociaux et des ressources humaines		
Effet UNDAF 2: D'ici 2012, l'accès aux services sociaux de base de qualité est amélioré et plus équitable surtout pour les groupes les plus vulnérables		
Effets programme pays	Produits des programmes pays	Cibles pour la Mobilisation des Ressources (USD)
2.2: L'accès des populations à des services de santé de qualité est amélioré notamment en milieu rural et périurbain	2.2.1- Les mécanismes de coordination et de partenariat pour les secteurs de santé, de nutrition, sont améliorés	OMS: 350.000\$ UNICEF: 200.000\$
	2.2.2- Le Plan national de développement sanitaire de 2007-2011 est élaboré et mis en œuvre	OMS : 2.000.000\$ UNICEF: 200.000\$ PNUD : 50.000\$ UNFPA: 10.000\$
	2.2.3- Un cadre de référence pour la gestion des ressources humaines pour la santé est mis en place (politique, plan national de développement et observatoire des ressources humaines pour la santé)	OMS :200.000\$ UNICEF : 450.000\$
	2.2.4- Le cadre législatif et institutionnel susceptible de promouvoir la santé et l'état nutritionnel des femmes et des enfants est renforcé pour l'accès aux services	OMS : 150.000\$ UNICEF: 200.000\$ UNFPA : 50.000\$
	2.2.5- Les capacités des prestataires de services sont renforcées pour une offre de soins et services de santé et de nutrition de qualité notamment en direction des femmes et des enfants	OMS : 1.000.000\$ UNICEF: 1.800.000\$ UNFPA : 1.000.000\$
	2.2.6- Les structures de gouvernance locales (CVD, COGES, groupements...) ont une capacité organisationnelle pour participer à la mise en œuvre des soins de santé essentiels (SMI, lutte contre la maladie : paludisme, tuberculose, diarrhées; nutrition, hygiène, eau et assainissement)	OMS: 500.000\$ UNICEF: 500.000\$ UNFPA : 100.000\$
	2.2.7- Les capacités du Ministère de la Santé pour la mise en œuvre de la Feuille de route nationale d'accélération de la réduction de la mortalité maternelle et néo-natale sont renforcées	OMS : 1.000.000\$ UNICEF: 400.000\$ UNFPA : 50.000\$
	2.2.8- L'accès des populations en particulier les femmes et les enfants aux services d'eau et d'assainissement est amélioré notamment dans les établissements scolaires et les formations sanitaires	UNICEF: 1.900.000\$ OMS : 500.000\$ UNESCO:10.000\$

Priorités ou buts nationaux: Développement des secteurs sociaux et des ressources humaines		
Effet UNDAF 2: D'ici 2012, l'accès aux services sociaux de base de qualité est amélioré et plus équitable surtout pour les groupes les plus vulnérables		
Effets programme pays	Produits des programmes pays	Cibles pour la Mobilisation des Ressources (USD)
2.3: Les services de prévention, de traitement, de soins et d'appui en matière de VIH/SIDA sont intensifiés.	2.3.1- Les plans sectoriels des départements ministériels sont élaborés et mis en œuvre	OMS : 500.000\$ UNICEF: 125.000\$ UNFPA: 10.000\$ ONUSIDA: 50.000\$
	2.3.2- Le nombre de structures offrant des services de prévention pour les jeunes et les adolescents est accru pour atteindre 116 centres de dépistage volontaire, 100 sites de PMTE, 4705 établissements scolaires, 200 centres de santé et 20 centres conviviaux.	OMS : 1.000.000\$ PNUD : 100.000\$ UNICEF : 250.000\$ ONUSIDA : 75.000\$ UNFPA : 300.000\$ BIT : 14.500\$
	2.3.3- Le nombre de structures fonctionnelles de prise en charge médicale et psychologique des PVVIH est passé de 68 à 189	OMS: 150.000\$ UNICEF : 100.000\$
	2.3.4- Les curricula intégrant l'enseignement du VIH/SIDA sont mis en œuvre dans les établissements primaires, secondaires et écoles de santé et formation initiale des enseignants	UNESCO :PM OMS: 50.000\$ ONUSIDA : 10.000\$
	2.3.5- Les organisations de la société civile (ONG, confessions religieuses, syndicats) et les communautés ont les capacités techniques et organisationnelles pour assurer la prévention du VIH/SIDA.	OMS: 100.000\$ UNICEF: 200.000\$ ONUSIDA : 35.000\$ UNFPA : 20.000\$ UNESCO :15.000\$

Priorités ou buts nationaux: Développement des secteurs sociaux et des ressources humaines		
Effet UNDAF 2: D'ici 2012, l'accès aux services sociaux de base de qualité est amélioré et plus équitable surtout pour les groupes les plus vulnérables		
Effets programme pays	Produits des programmes pays	Cibles pour la Mobilisation des Ressources (USD)
2.4 La prévention et la protection des plus vulnérables contre les violences, abus et exploitations sont renforcées	2.4.1 – La protection et la prise en charge des enfants vulnérables est assurée	UNICEF : 1.000.000\$ HCDH : 100.000\$
	2.4.2 – Les capacités des acteurs sont renforcées pour de meilleurs services de rapatriement, de prise en charge et de réhabilitation des enfants victimes de traite.	UNICEF : 500.000\$ HCDH : 50.000\$
	2.4.3 – Des campagnes sur l'éradication de la violence contre les femmes et les enfants sont réalisées et une contribution à la prise en charge adéquate pour les victimes est assurée	UNICEF : 500.000\$ UNESCO :PM HCDH : 100.000\$ OMS : 200.000\$
Agences impliquées : sous le leadership de l'OMS et l'UNICEF, les agences du SNU s'engagent à apporter un appui pour la réalisation de cet effet.		
Structures nationales : Ministère de la Santé, Ministère de l'Education, Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Fonction Publique, Ministère de l'Aménagement du Territoire et de la Décentralisation, Ministère des Affaires Sociales et la Promotion de la Femme, Ministère de la Justice, Ministère des Droits de l'Homme, Commission Nationale des Droits de l'Homme, Ministère Délégué en charge de l'Enfant, CNLS,		
Partenaires techniques et financiers : GTZ, PSI, Fonds Mondial, Union Européenne, Banque Mondiale, Francophonie, USAID, ONG,		

Domaine prioritaire 3 : Promotion de la bonne gouvernance et des droits de l'homme

Priorités nationales/OMD	Promotion de la bonne gouvernance	
Effet UNDAF 3	D'ici 2012, la gouvernance et les droits de l'homme sont améliorés a tous les niveaux	
Effets des programmes pays	Produits des programmes pays	Cibles pour la mobilisation des ressources
3.1. Les institutions et les principes de gestion démocratique sont renforcés en tenant compte de l'équité genre	3.1.1. Les capacités du Parlement à assumer ses fonctions de contrôle de l'action de l'Exécutif sont améliorées	PNUD : 300.000\$ UNFPA : 20.000\$ HCDH : 100.000\$ UNICEF : 100.000\$
	3.1.2. Le cadre électoral susceptible de promouvoir la gouvernance démocratique est amélioré.	PNUD : 600.000\$ HCDH : 120.000\$
	3.1.3. Les mécanismes de participation et de contrôle citoyen sont renforcés sur les plans légal, institutionnel et opérationnel.	PNUD : 500.000\$ HCDH : 100.000\$
	3.1.4. Les questions de genre et de jeunesse sont prises en compte dans la planification, la programmation, la budgétisation et la prise de décision.	PNUD : 600.000\$ UNFPA : 50.000\$ HCDH : 50.000\$ UNICEF : 150.000\$ UNESCO : 15.000\$
	3.1.5. Le programme de modernisation de la justice est amorcé avec des services judiciaires efficaces pour les plus démunis.	PNUD: 1.300.000\$ UNFPA: 100.000\$ HCDH: 100.000\$ UNICEF : 150.000\$
	3.1.6. Le programme national de promotion et de protection des droits de l'homme est amorcé.	UNFPA : 100.000\$ HCDH : 1.000.000\$ UNICEF : 200.000\$
	3.1.7. Les capacités des acteurs nationaux pour la promotion et la défense des droits de l'homme, surtout des femmes et des enfants, sont renforcées	UNICEF : 620.000\$ HCR : 25.000\$ UNESCO : PM HCDH : 100.000\$
	3.1.8. Les mécanismes et les instruments de prévention et de gestion des conflits et des catastrophes naturelles sont renforcés	PNUD : 750.000\$ UNFPA : 100.000\$ HCDH : 50.000\$ UNICEF : 180.000\$ HCR : 25.000\$ UNESCO : 15.000\$

Priorités nationales/OMD	Promotion de la bonne gouvernance	
Effet UNDAF 3	D'ici 2012, la gouvernance démocratique, administrative et économique est améliorée a tous les niveaux	
Effets des programmes pays	Produits des programmes pays	Cibles pour la mobilisation des ressources
3.2. Le processus de décentralisation est amélioré et accéléré.	3.2.1. Les capacités des institutions décentralisées, y compris des élus locaux (après leur élection), ainsi que celles des communautés et de la société civile sont renforcées.	PNUD : 2.000.000\$ UNFPA : 100.000\$
	3.2.2. Les mécanismes de financement des collectivités décentralisées sont élaborés et mis en œuvre	PNUD : 2.000.000\$
	3.2.3. Les schémas d'aménagement du territoire sont élaborés et mis en place	PNUD : 500.000\$
3.3. Les capacités de gestion économique de l'Etat, du secteur privé et de la société civile sont accrues.	3.3.1. Le cadre légal et institutionnel susceptible de promouvoir la bonne gouvernance économique est renforcé (cour des comptes, système de passation des marchés, inspection d'Etat, contrôle financier, loi des règlements, budget unifié, ...).	PNUD : 600.000\$ UNFPA : 20.000\$ UNICEF : 220.000\$
	3.3.2. Le programme de modernisation de l'administration publique est préparé et sa mise en œuvre amorcé	PNUD : 1.600.000\$
	3.3.3. Un système de gestion intégré de l'information, y compris les données statistiques, est progressivement mis en place.	PNUD : 1.300.000\$ UNFPA : 500.000\$ UNICEF : 400.000\$ UNESCO : 15.000\$ BIT : 10.000\$
	3.3.4. Le cadre de coopération Secteur public et secteur privé est amélioré.	PNUD : 100.000\$
Agences impliquées : sous le leadership du PNUD et du HCDH, les agences du SNU s'engagent à apporter un appui pour la réalisation de cet effet à travers le renforcement des capacités nationales, l'appui directe aux bénéficiaires et le plaidoyer.		
Structures nationales : Ministère du Développement et de l'Economie, Ministre des Finances, du Budget et des Privatisations, Ministère des Droits de l'Homme, de la Démocratie et de la Réconciliation, Ministère délégué en charge des Collectivités Locales, Ministère de la Justice, Ministère des Affaires Sociales et la Promotion de la Femme, Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Fonction Publique, Ministère de l'Intérieur, HCRAH, Assemblée Nationale, Patronat ; Commission Nationale des Droits de l'Homme		
Partenaires techniques et financiers : Allemagne, Union Européenne, Banque Mondiale, SCAC, Francophonie, USAID, ONG,		

ANNEXE 2 : ORGANIGRAMME DE COORDINATION DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI EVALUATION DE L'UNDAF

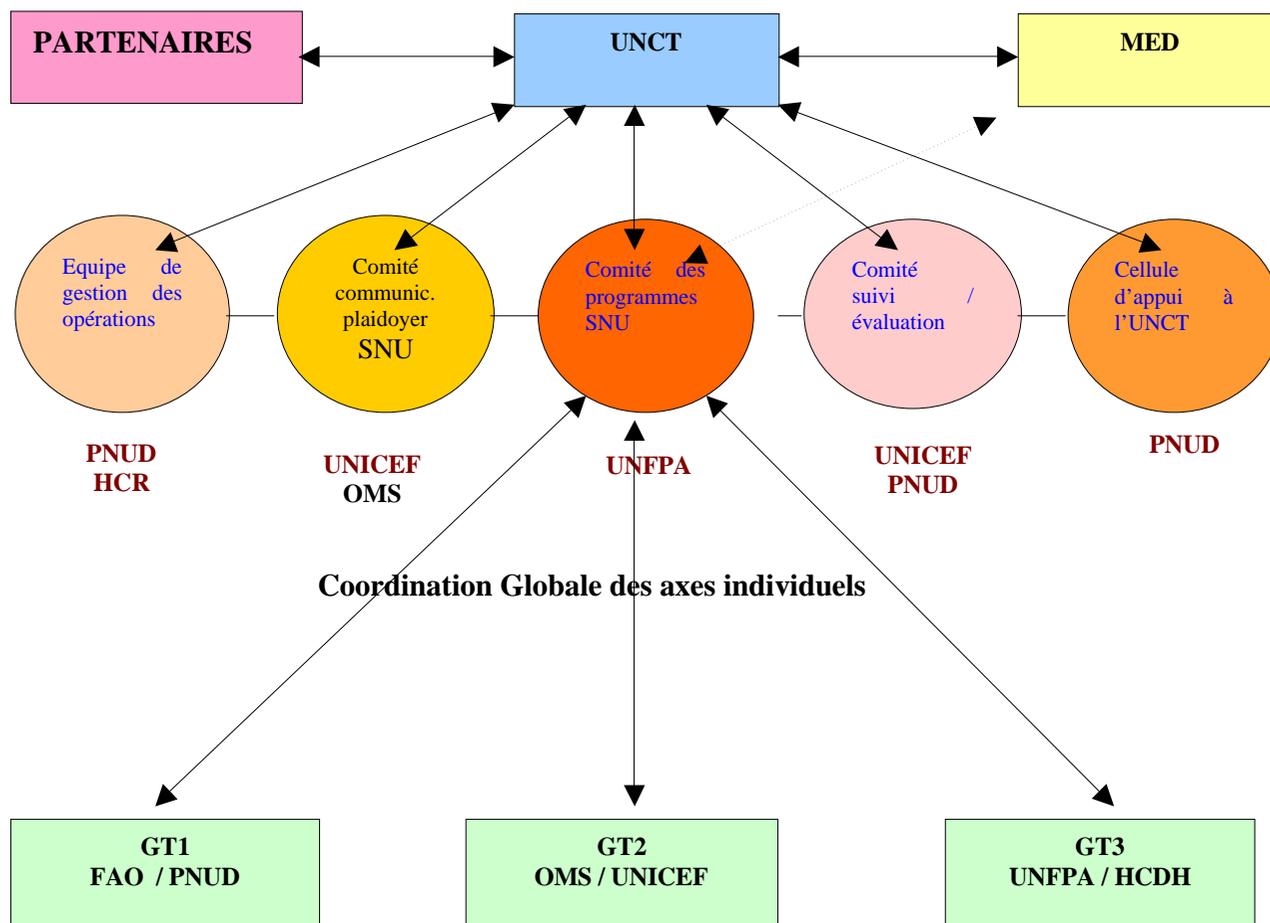
NIVEAUX

- Chefs d'agences
- MED
- Partenaires

- Gestion financière
- Mise en œuvre
- Suivi et évaluation
- Administration

- Chargés de programmes SNU
- Techniciens GVT
- Points focaux des OI
- Points focaux partenaires
- ONG, SC, SP
- Consultants

ORGANIGRAMME



ROLES

- orientations stratégiques
- décisions de coordination générale de l'UNDAF
- politique en matière de dialogue et de mobilisation de ressources

● Développement de mécanismes harmonisés de gestion administrative et financière des programmes des agences et services communs

■ Participation aux actions de plaidoyer et de mobilisation de ressources

■ Elaboration et évaluation conjointe des programmes individuels des agences, suivi de la mise en œuvre de l'UNDAF, suivi des travaux des groupes sectoriels, thématiques et transversaux ; élaboration de rapports périodiques

■ Elaboration de méthodologie commune d'évaluation, base de données d'indicateurs

■ Elaboration du plan de travail et du rapport du RC ; diffusion d'informations, rapport d'étape semestriel, base de données des programmes

- Analyse des données (CCA)
- Elaboration des rapports techniques
- Elaboration de l'UNDAF

LEGENDE

- MED :** Ministère de l'Economie et du Développement
- GT1 :** Groupe Thématique Lutte contre la Pauvreté et lutte contre l'insécurité alimentaire sous le leadership de la FAO, suppléant PNUD
- GT2 :** Groupe Thématique Développement des secteurs sociaux, sous le leadership de l'OMS, suppléant l'UNICEF
- GT3 :** Groupe Thématique Promotion de la bonne Gouvernance et des droits de l'homme, sous le leadership de l'UNFPA, suppléant HCDH

ANNEXE 3 : MATRICE DES INDICATEURS DE SUIVI – EVALUATION

Domaine prioritaire 1 : Lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire

Effets des programmes pays 1.1.	Indicateur(s)	Bases	Référence ou cible	Sources de vérification	Risques et hypothèses
Les politiques publiques sont améliorées dans la perspective de l'atteinte des OMD					
Produits du programme pays					
1.1.1. Le DSRP est préparé et aligné sur les OMD avec une large participation de l'ensemble des acteurs	DSRP basé sur les OMD approuvé	0	Politique existe	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté	Reprise de la coopération. Volonté du Gouvernement de mettre en place des politiques publiques capables de réduire la pauvreté
1.1.2. Le système de suivi – évaluation du DSRP est mis en place et opérationnel	Rapport de suivi annuel du DSRP disponible; Rapport de suivi des OMD disponible	0	4 rapports préparés	Rapports de suivi	Amélioration de la production statistique

Effets des programmes pays 1.2	Indicateur(s)	Bases	Référence ou cible	Sources de vérification	Risques et hypothèses
Les conditions juridiques institutionnelles et économiques sont mises en place pour la création d'emploi et l'amélioration des revenus	Environnement juridique, institutionnel et économique favorable à la création d'emploi				
Produits du programme pays					
1.2.1. La contribution à la mise en place d'un cadre institutionnel favorable à la création d'emploi est réalisée	Existence d'une réglementation favorable à la création d'emploi	A déterminer ³	Oui	Rapport d'activité des départements ministériels (Emploi, Justice, Finances) Rapport d'activité du Parlement	Si les recommandations des Etats généraux du ministère de la fonction publique sont mises en œuvre (ce département est celui qui pilote la politique de l'emploi)
1.2.2. Un système d'appui conseil est mis en place au profit des jeunes, notamment les jeunes femmes, porteurs de projet de production.	Nombre de projets des jeunes appuyés Nombre de jeunes femmes ayant bénéficié de l'appui Nombre d'emplois créés	A déterminer	A déterminer	Rapport d'activité des départements ministériels	Faiblesses des organisations de jeunes
1.2.3. Des mécanismes de crédit et de création d'emploi au profit des populations les plus pauvres des zones rurales et périurbaines sont améliorés et tiennent compte du genre,	Nombre de personnes ayant bénéficiées de crédit Nombre de femmes appuyées	A déterminer	A déterminer	Rapport d'activité du Ministère en charge des Finances Rapport d'activité du PASNAM	Si les capacités institutionnelles et opérationnelles des structures de micro-crédit sont renforcées à travers le projet PASNAM et d'autres initiatives du même type

³ La mention « A déterminer » signifie que l'information est actuellement indisponible et fera l'objet d'investigation au cours de la mise en œuvre.

Effets des programmes pays 1.3.	Indicateur(s)	Bases	Référence ou cible	Sources de vérification	Risques et hypothèses
L'accès des pauvres, notamment les femmes, aux ressources productives est amélioré	- Réforme agro-foncière appliquée - Existence d'une stratégie d'aménagement des Zones agricoles planifiée et d'extension des communes du Millénaire	En cours A déterminer	Oui Oui	Rapport d'activité du Ministère en charge du Développement Rural	Echec ou lenteurs dans l'application de la réforme agro-foncière
Produits du programme pays					
1.3.1. Dix communes millénaires sont promues à raison de 3 dans chacune des régions (Savanes, Kara, et Centrale) et 1 dans la région Maritime) dans le cadre d'un projet commun intégré de lutte contre la pauvreté	Nombre de communes du millénaire installées	0	10	- Rapport d'activité PURP - Rapport d'activité PDRIS - Rapport d'activité des autres Agences	Retards dans le processus de décentralisation, notamment la création des communes
1.3.2. La stratégie d'opérationnalisation des communes du millénaire est diffusée à partir des dix communes pilotes	Nombre de communes ayant bénéficiées de l'expérience des 10 communes pilotes	A déterminer	A déterminer	- Rapport d'activité PURP - Rapport d'activité PDRIS - Rapport d'activité des autres Agences	Idem
1.3.3. Trois Zones d'aménagement agricole planifiées (ZAAP) sont mises à la disposition des jeunes agriculteurs de nouvelle génération.	Nombre de ZAAP mises à disposition des jeunes	0	3	Rapport d'activité du Ministère en charge du Développement Rural Ministère en charge de l'Aménagement du Territoire	Engagement des autorités
1.3.4. La contribution à l'actualisation et à l'opérationnalisation de la réforme agro-foncière pour faciliter l'accès à la terre des pauvres, surtout les femmes et les jeunes Les pauvres, surtout les femmes et les jeunes	Existence d'une loi sur la réforme agro-foncière Accès et contrôle des terres par les femmes	En cours	Oui	Rapport d'activité du Parlement Rapport d'activité du Ministère en charge du Développement Rural	Loi sur la réforme agro-foncière retardée ou application non effective
1.3.5. La contribution à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une politique sociale en faveur des plus vulnérables est réalisée.	Existence de la politique sociale nationale	A déterminer	Oui	Rapport d'activité du Ministère en charge des Affaires Sociales	Prise de conscience et engagement des autorités

Effets des programmes pays 1.4.	Indicateur(s)	Bases	Référence ou cible	Sources de vérification	Risques et hypothèses
La sécurité alimentaire est renforcée	Existence de systèmes et mécanismes de renforcement de la sécurité alimentaire opérationnelle				
Produits du programme pays					
1.4.1. Le programme national de sécurité alimentaire est élaboré et mis en œuvre pour la période 2007 – 2015	PNSA approuvé Mise en œuvre effective du PNSA dans la zone d'intervention du SNU Nombre de communes (personnes bénéficiant de paquet de sécurité alimentaire).	A déterminer	A déterminer	Rapport d'activité de FAO Ministère en charge du Développement Rural	Plan national de sécurité alimentaire non élaboré ou non mis en œuvre
1.4.2. Un système d'information et de communication sur les marchés agricoles est mis en place	Existence d'une base de données sur les marchés agricoles	A déterminer	Oui	Base de données	Difficultés dans la collecte des données sur les marchés agricoles

Domaine prioritaire 2 : Développement des secteurs sociaux

Effets des programmes pays 2.1.	Indicateur(s)	Bases	Référence ou cible	Sources de vérification	Risques et hypothèses
L'accès et le maintien des enfants (filles et garçons) de 5 à 15 ans jusqu'à la fin du cycle primaire sont améliorés	a- TNS dans le primaire niveau national b- TNS filles/garçons	73,4% 62,4/65,5	100%	- Rapports d'activité du système éducatif national, des ONG et agences spécialisées du SNU et d'évaluation. - Enquêtes sectorielles diverses	- Reprise de la coopération. - Volonté du gouvernement d'assurer la gratuite de l'éducation primaire conformément aux recommandations du comité des droits de l'enfant.
Produits du programme pays					
2.1.1. Une politique nationale de l'éducation favorisant l'accès gratuit de l'éducation de base est élaborée et mise en œuvre	Déclaration de la gratuite de l'éducation primaire	Pas de politique	Politique existe et l'école est gratuite pour les cours préparatoires	- Décret, arrêté, plan d'action et de mise - Rapport de mise en œuvre - Enquêtes commanditées	- Reprise de la coopération. - Volonté du gouvernement d'assurer la gratuite de l'éducation primaire conformément aux recommandations du comité des droits de l'enfant. Relance économique.
2.1.2. Les communautés et les parents d'élèves acceptent l'envoi et le maintien de tous les enfants (filles et garçons) à l'école.	a- Lomé (TNS Ire: filles/ garçons) b- Maritime (TNS Ire: filles/ garçons) c- Plateaux (TNS Ire: filles/ garçons) d- Centrale (TNS Ire: filles/ garçons) e- Kara (TNS Ire: filles/ garçons) f- Savanes (TNS Ire: filles/ garçons)	a- 81,5/ 81,7 b- 67,5/ 72,3 c- 62,8/ 67,7 d- 66,1/ 71,2 e- 55,7/ 51,7 f- 37,6/ 45,9	100%	- Rapport d'activités et d'évaluation - Enquêtes qualitatives et quantitatives	- La perception l'utilité de l'école par les communautés. - Disponibilité de mesures incitatives d'accompagnement
2.1.3. Un mécanisme de coordination des intervenants et de renforcement des programmes du secteur éducatif est mis en place et est fonctionnel	Nombre de réunions de coordination trimestrielle	4	4	Rapports de réunions	- Disponibilité du financement. - Appropriation du mécanisme de coordination par les acteurs nationaux.
2.1.4. Un mécanisme de mobilisation de ressources et de renforcement des programmes du secteur éducatif est mis en place.	a- Proportion d'écoles ayant adopté le curriculum élaboré selon APC et les autres approches pédagogiques. Niveau de performance du système éducatif et du corps enseignant.	a-0 b- ND	a-80% b- 80%	-Rapports d'évaluation du système pédagogique -Rapport des agences du SNU et d'autres partenaires - Enquêtes	Niveau de motivation des acteurs Disponibilité des ressources
2.1.5. Un plan de coordination de la formation pédagogique des éducateurs et de leur recyclage est élaboré et mis en œuvre	Taux d'exécution du plan Niveau de performance des éducateurs	0	Politique existe 500 éducateurs formés	- Rapports d'activité et d'évaluation du système pédagogique. - Enquêtes diverses. - Rapport d'activité et d'évaluation des partenaires en appui au gouvernement.	-Disponibilité du financement -Appropriation du mécanisme de coordination par les acteurs nationaux.
2.1.6. Un système de suivi et d'évaluation du système éducatif est amélioré à travers notamment le renforcement du	- Capacité d'utilisation et d'incorporation des données statistiques dans l'élaboration des politiques de planification, d'allocation des ressources	ND	Pilotage du système dans 3 régions Collecte et	- Base de données des indicateurs - Rapports d'activités du système éducatif national et celui des agences du SNU et autres partenaire	Idem

Effets des programmes pays 2.1.	Indicateur(s)	Bases	Référence ou cible	Sources de vérification	Risques et hypothèses
système de collecte et de traitement des statistiques	et pour le pilotage du système à tous les niveaux. - Capacité de collecte et d'utilisation des données et d'analyse statistique - Qualité de l'information.		utilisation des données dans 3 régions	d'évaluation. - Rapports d'évaluation et d'enquêtes	
2.1.7. L'équipement, le matériel didactique et le manuel scolaire sont rendus disponibles aux enseignants et aux élèves	Disponibilité des équipements	ND	100%	- Plan d'approvisionnement - Rapports d'évaluation	Disponibilité des fonds
2.1.8. Le programme d'alphabétisation est revu et amélioré	Taux d'alphabétisation des 15-24 ans	ND	Programme mis en œuvre dans 55 villages	- Plan d'approvisionnement - Rapports d'évaluation	Disponibilité de ressources

Effets des programmes pays 2.2.	Indicateur(s)	Bases	Référence ou cible	Sources de vérification	Risques et hypothèses
L'accès des populations à des services de santé de qualité est amélioré notamment en milieu rural et périurbain	Couvertures des services (Soins curatifs, CPN, accouchements assistés, CPC, PEV, PF, taux de césarienne, etc.) a- Soins curatifs approprié du palu chez moins de 5 ans b- Soins curatifs de la pneumonie à l'antibiothérapie chez moins de 5 ans c- Prévalence contraceptive moderne d- CPN3 e- Tx accouchement assisté f- Tx de césarienne g- Enfants complètement vaccinés h- Enfants de moins de 5 ans dormant sous moustiquaires imprégnées (MII)	a- 49% b- 26% c- 11% d- ND e- 59% f- 0, 98* g- 42% h- 39%	a- 60% b- 60% c- 16% d- 80% e- 60% f- 2% g- 80% h- 60%	Données administratives Données d'enquête et d'évaluation	-Stabilité socio-politique - Reprise de la coopération - Priorisation de l'offre de services dans les zones défavorisées dans la politique nationale et comme stratégie du PNDS. - Maintien du flux de financement et de la présence des partenaires en développement.
Produits du programme pays					
2.2.1. Les mécanismes de coordination et de partenariat pour les secteurs de santé, de nutrition, d'eau et d'assainissement sont améliorés	Nombre de réunions trimestrielles de coordination du secteur de la santé tenue	4	4	Compte rendu de réunions Rapport annuel de coordonnateur du SNU	idem
2.2.2. Le Plan national de développement sanitaire de 2007-2011 est élaboré ainsi qu'un mécanisme de mobilisation de ressources	Document disponible Niveau de mise en œuvre	0	1	Document de PNDS Rapport d'activités	idem

Effets des programmes pays 2.2.	Indicateur(s)	Bases	Référence ou cible	Sources de vérification	Risques et hypothèses
2.2.3. Le cadre légal et institutionnel susceptible de promouvoir la santé et état nutritionnel des femmes et des enfants est renforcé	a- Le nombre de textes/lois promulgués et mis en application b- Un mécanisme de prise en charge des indigents est en place et fonctionnel	a- ND b- ND	a- D b- D	- Documents de politique, loi et de texte - Budget de l'état	idem
2.2.4. Les capacités des prestataires de services sont renforcées pour une offre de soins et services de santé et de nutrition de qualité notamment en direction des femmes et des enfants	a- Proportion de structures de soins ayant un plateau technique conformes aux normes (Paquet minimum d'activité) b- Proportion de personnel formé dans les différents domaines b1- PCIME b2- Gestion intégrée b3- Information sanitaire/Recherche/gestion des connaissances b4- Promotion de la santé b5- Hygiène et assainissement	a- 63,54% b1- PCIME: 30% b2-20% b3- 20% b4-: 40% b5-:30%	a- 80% b1-80% b2-70% b3-70% b4-70% b5-70%	- Rapport d'activités du gouvernement et du SNU - Rapport de suivi et d'évaluation Enquêtes	Idem Investissement en ressources humaines et en santé communautaire
2.2.5. Les structures de gouvernance locales (CVD, COGES, groupements, etc) ont une capacité organisationnelle pour participer à la mise en œuvre des soins de santé essentiels (SMI, lutte contre la maladie : paludisme, tuberculose, diarrhées; nutrition, hygiène, eau et assainissement)	Nombre de structures de gouvernance locale fonctionnels	83,6%	95%	Rapport d'activités des ministres, des agences et ONG Rapport de suivi et d'évaluation	Idem
2.2.6. Les capacités du Ministère de la Santé pour la mise en œuvre de la Feuille de route nationale d'accélération de la réduction de la mortalité	Taux d'exécution des activités de la Feuille de route	25%	80%	- Rapport d'activités des ministres et des agences - Rapport de suivi et d'évaluation	idem

Effets des programmes pays 2.2.	Indicateur(s)	Bases	Référence ou cible	Sources de vérification	Risques et hypothèses
maternelle et néo-natale sont renforcées					
2.2.7. L'accès des populations, en particulier les femmes et les enfants, aux services d'eau et d'assainissement est amélioré dans les écoles et les formations sanitaires.	a- Proportion des ménages avec accès à source d'eau potable améliorée b- Proportion des ménages utilisant une installation sanitaire améliorée	a- 58% b- 29%	a- 65% b- 40%	- Rapport d'activités des ministres et des agences et ONG - Rapport d'évaluation Enquêtes	Idem
2.2.8. Un cadre de référence pour la gestion des ressources humaines pour la santé est mis en place (politique, plan national de développement et observatoire des ressources humaines pour la santé)	a- Documents de politique, plan national de ressources humaines b- Arrête de création de l'observatoire Nombre de réunions de l'observatoire	a- 0 b- 0	a-1 b-1	- Documents de politique et de plan - Rapports d'activités de l'observatoire	Idem

Effets des programmes pays 2.3.	Indicateur(s)	Bases	Référence ou cible	Sources de vérification	Risques et hypothèses
Les services de prévention, de traitement, de soins et d'appui en matière de VIH/SIDA sont intensifiés	a- La proportion de jeunes âgés de 15-24 ans possédant tout à la fois des connaissances exactes sur les manières de prévenir le risque de transmission sexuelle du VIH et qui rejettent les principales idées fausses concernant la transmission du virus b- La proportion de jeunes âgés de 15-24 ans indiquant avoir utilisé un préservatif lors du dernier rapport sexuel avec un partenaire non régulier hors mariage c- Nombre de PVVIH à un stade avancé sous ARV	a1- 52% des jeunes filles a2- 57% des jeunes garçons b1-61% des jeunes filles b2-66% des jeunes garçons c-6 000	80% 80% B1-80% B2-80% c-10 000	- Rapport d'activités des ministre et des agences et ONG de lutte contre le VIH/SIDA. - Rapports d'évaluation et d'enquêtes	Appropriation de la lutte par le gouvernement Les ONG de PVIH Disponibilité du financement des partenaires et du fond mondial) Disponibilité des ARV
Produits du programme pays					
2.3.1. Les plans sectoriels des départements ministériels sont élaborés et mis en œuvre	Nombre de plans sectoriels des départements ministériels élaborés et mis en œuvre par rapport au nombre prévu	0-plan	6 plans (100%)	Plans sectoriels et rapports d'activités	Idem
2.3.2. Le nombre de structures offrant des services de prévention pour les jeunes et les	-Proportion des jeunes de 15 à 24 ans ayant fréquentés les services de prévention	ND	80%	Sondage dans les centres d'offre de services de prévention du VIH	Idem

Effets des programmes pays 2.3.	Indicateur(s)	Bases	Référence ou cible	Sources de vérification	Risques et hypothèses
adolescents est accru pour atteindre 116 centres de dépistage volontaire, 100 sites de PMTE, 4705 établissements scolaires, 200 centres de santé et 20 centres conviviaux.					
2.3.3. Le nombre de structures fonctionnelles de prise en charge médicale et psychologique des PVVIH est passé de 68 à 189	- Nombre de structures de prise en charge médicale et psychosociale mises en place et fonctionnelles conformément aux normes nationales.	68 structures de prise en charge fonctionnelles	189 structures de prise en charge fonctionnelles	Idem	Idem
2.3.4 Les curricula intégrant l'enseignement du VIH/SIDA sont mis en œuvre dans les établissements primaires, secondaires et écoles de santé	a- Curricula intégrant l'enseignement du VIH/SIDA par niveau d'éducation et dans les écoles de santé disponibles	a-1 curricula intégrant l'enseignement du VIH dans les établissements secondaires et les établissements techniques et de formation professionnelle disponible	a- Curricula intégrant l'enseignement du VIH dans les établissements primaire, secondaire (général et technique) et école de santé de base disponibles	- Rapports d'activités du système éducatif, du SNU et des ONG spécialisées. - Rapports de suivi et d'évaluation - - Enquêtes	Idem
2.3.5 Les organisations de la société civile (ONG, confessions religieuses, syndicats) et les communautés ont les capacités techniques et organisationnelles pour assurer la prévention du VIH	b- Proportion des ONG /Associations formées à la gestion du programme de lutte contre le VIH/SIDA	b- ND	b-25%	- Rapports d'activités des services de base, des ONG et du SNU. - Rapports de suivi et d'évaluation - Enquêtes CAP	Idem

Sources : Données sur le VIG, Rapport UNGASS 2006 et rapport de revue du cadre stratégique national, 2006

Données sur la santé, MICS 3, 2006

* Données administratives de 2006

Effets des programmes pays 2.4.	Indicateur(s)	Bases	Référence ou cible	Sources de vérification	Risques et hypothèses
2.4. La prévention et la protection des plus vulnérables contre les violences, abus et exploitations sont renforcées	a-Existence et mise en œuvre d'une politique nationale de lutte contre les violences, abus et exploitations	a- une étude sur la violence, abus et exploitation sexuels des enfants au Togo a été menée et pourrait servir de base à la formulation d'une politique nationale	Politique existe et mise en œuvre aux niveaux national et régional	- Document de politique nationale de lutte contre les violences, abus et exploitations	Investissement des bailleurs de fonds dans les secteurs sociaux Volonté du Gouvernement d'appuyer les services sociaux
Produits du programme pays					
2.4.1 – La protection et la prise en charge des enfants vulnérables est assurée	<p>a-Travailleurs sociaux formés et compétents dans la prise en charge et la protection des enfants vulnérables et travaillant dans le domaine de la protection des enfants</p> <p>b-Existence d'un paquet minimum de services pour la prise en charge des enfants vulnérables</p> <p>c-Proportion d'enfants bénéficiant du paquet minimum de services</p> <p>d-Existence de mécanismes à base communautaire fonctionnels pour la prise en charge des enfants vulnérables</p>	<p>a- Une école de travailleurs sociaux existe. Certains travailleurs sociaux ont été formés en droits de l'enfant</p> <p>c- Plusieurs ONGs et CBOs interviennent en faveur des enfants vulnérables touchent un petit nombre et ne sont pas complètes</p> <p>d- Commissions spécialisées protection au sein des CVDs</p>	<p>Formation de 500 travailleurs sociaux</p> <p>20.000 enfants assistés</p> <p>55 commissions spécialisées</p>	<p>a- Rapports du ministère des Affaires sociales et de l'enseignement technique</p> <p>b- Document définissant le contenu du paquet minimum</p> <p>c- Rapports du ministère des Affaires sociales, des ONGs et des autorités décentralisées</p> <p>d- Rapports du Ministère chargé des Affaires Sociales</p>	Investissement des bailleurs de fonds dans les secteurs sociaux Volonté du Gouvernement d'appuyer les services sociaux Engagement du Gouvernement de faire de la protection des enfants une priorité
2.4.2 – Les capacités des acteurs sont renforcées pour de meilleurs services de rapatriement, de prise en	a- Existence et application effective d'accords entre pays pour le rapatriement des enfants victimes de traite	a- Accord global multilatéral entre les pays de la CEDEAO/CEAC		a- Rapports d'activités des ministères chargés des Affaires Etrangères et de la sécurité	idem

Effets des programmes pays 2.4.	Indicateur(s)	Bases	Référence ou cible	Sources de vérification	Risques et hypothèses
charge et de réhabilitation des enfants victimes de traite.	<p>b- Agents de l'ordre et des services d'immigration formés sur la prise en charge adéquate des enfants identifiés comme victimes de traite</p> <p>c- Existence de structures fonctionnelles de prises en charge et de réhabilitation des enfants victimes de traite</p>	<p>b- 18 magistrats, agents de sécurité, et de l'ordre formés comme formateurs en méthodes d'investigation et de protection en matière de traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants</p> <p>c- 3 centres d'accueil et de réinsertion sociale des enfants victimes de traite</p>	<p>18 magistrats formés</p> <p>1000 agents de sécurités formés</p> <p>600 enfants accueillis</p>	<p>b- Rapports d'activités des ministères chargés de la sécurité et de la justice</p> <p>c- Rapports d'activités des centres</p>	
2.4.3 – Des campagnes sur l'éradication de la violence contre les femmes et les enfants sont réalisées et une contribution à la prise en charge adéquate pour les victimes est assurée	<p>a- Nombres de campagnes réalisées</p> <p>b- Nombre de cas de violences aux femmes et aux enfants dénoncés et jugés</p> <p>c- Nombre de régions touchés</p> <p>c- Existence d'agents sociaux formés pour la prise en charge psycho sociale des femmes et des enfants victimes de violences, abus et exploitation</p>	<p>a- 0</p> <p>b- Des dénonciations sont faites et les auteurs sont jugés mais les chiffres ne sont pas disponibles</p> <p>c- 0</p> <p>b- Agents sociaux existent mais ne sont pas formés</p>	<p>500 agents sociaux formés</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports d'activités • Rapports des tribunaux <p>b- Rapports du ministère des Affaires Sociales</p>	

Domaine prioritaire 3 : Promotion de la bonne gouvernance et des droits de l'homme

Effets des programmes pays 3.1.	Indicateur(s)	Bases	Référence ou cible	Sources de vérification	Risques et hypothèses
Les institutions et les principes de gestion démocratiques sont renforcées et tiennent compte de l'équité genre	<ul style="list-style-type: none"> - Système électoral renforcé - Institutions démocratiques renforcées 				
Produits du programme pays					
3.1.1. Les capacités du Parlement à assumer ses fonctions de contrôle de l'action de l'Exécutif sont améliorées	Le projet d'appui au parlement est élaboré et mis en œuvre	En cours	Oui	Rapport d'activité du Parlement	Lenteur administrative
3.1.2. Le cadre électoral susceptible de promouvoir la gouvernance démocratique est amélioré.	Existence d'un cadre électoral transparent approuvé par l'ensemble des acteurs	En cours	Oui	Journal Officiel Rapport d'activité CENI	Absence de consensus de la classe politique sur un cadre électoral transparent
3.1.3. Les mécanismes de participation et de contrôle citoyen sont renforcés sur les plans légal, institutionnel et opérationnel.	- Existence d'un cadre opérationnel de coopération entre la Société civile, le Gouvernement et les partenaires	A déterminer	Oui	Rapport d'activité des départements ministériels	Cadre de participation faible ; faiblesses des capacités de contrôle des organisations de la société civile
	- Existence d'un parlement d'enfants	A déterminer	Oui		
	- Nombre d'organisations de la Société civile formées au contrôle citoyen	A déterminer	A déterminer	Rapport d'activité de l'Organisation de la Société Civile	
3.1.4. Les questions de genre sont prises en compte dans la planification, la programmation, la budgétisation et la prise de décision.	- Des cadres de développement (politique stratégies et plan de développement) existent et sont relatifs ou prennent en compte la dimension genre	Disponible	Oui,	Rapports de mise en œuvre de la Stratégie / Rapport du Ministère en charge de la Stratégie	Mise en œuvre insatisfaisante de la Stratégie nationale genre
	- Mise en œuvre de la Stratégie nationale d'intégration du genre dans les programmes et politiques	A déterminer	A déterminer	Rapport d'activité des structures de l'administration et du parlement	Faible engouement des femmes à rentrer dans les sphères décisionnelles
	- Nombre de femmes dans les instances de décision	A déterminer	A déterminer	Rapports de la CENI et des structures en charge de l'organisation des élections	
	- Nombre de femmes candidates aux élections				
3.1.5. Le programme de modernisation de la justice est amorcé avec des services judiciaires efficaces pour les plus démunis.	- Nombre de magistrats et d'auxiliaires de justice formés	A déterminer	A déterminer	Rapport d'activité du Programme de modernisation de la justice	Faible engagement des partenaires au développement à l'appui du programme ; lenteurs et faible volonté politique
	- Nombre d'institutions favorisant l'accès des populations aux services judiciaires	A déterminer	A déterminer	Rapport d'activité des structures du Ministère en charge de la justice	

Effets des programmes pays 3.1.	Indicateur(s)	Bases	Référence ou cible	Sources de vérification	Risques et hypothèses
	<p>mises en place</p> <ul style="list-style-type: none"> - Existence d'une Unité de dissémination juridique opérationnelle - Existence d'un guide de l'inspecteur actualisé et utilisé 	<p>En cours</p> <p>En Cours</p>	<p>Oui</p> <p>Oui</p>	<p>Rapport d'activité de l'inspection générale des Services Judiciaires</p>	
3.1.6. Le programme national de promotion et de protection des droits de l'homme est amorcé.	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de conventions internationales relatives aux droits de l'homme ratifiées et traduites dans les lois nationales - Existence d'un mécanisme d'identification des cas de violation des droits de l'homme - Nombre de cas de violation des droits de l'homme transmis à la justice - Personnel des Forces de sécurité formé au respect des Droits de l'Homme 	<p>A déterminer</p> <p>A déterminer</p> <p>A déterminer</p> <p>A déterminer</p>	<p>A déterminer</p> <p>Oui</p> <p>A déterminer</p> <p>A déterminer</p>	<p>Journal officiel / Parlement</p> <p>Ministère en charge des Droits de l'Homme</p> <p>Rapport d'activité des Tribunaux / Ministères de la Justices et des Droits de l'Homme</p> <p>Rapports d'activité des Ministères en charge de la sécurité et des Droits de l'Homme</p>	<p>Faible volonté politique</p>
3.1.7. Les capacités des acteurs nationaux pour la promotion et la défense des droits de l'homme, surtout des femmes et des enfants, sont renforcées	<ul style="list-style-type: none"> - Des mécanismes nationaux et infranationaux existent pour contrôler et réduire la violence sexiste et la violence faite aux enfants - Les dispositions discriminatoires à l'encontre des femmes sont supprimées dans les lois (moderne et pratiques coutumières). 			<p>Rapport d'activité des structures en charge de la mise en place des mécanisme et visite de terrain.</p> <p>Texte élaborés ou révisé Autorités coutumières et religieuses</p>	<p>Les pesanteurs socioculturelles persistantes</p>
3.1.8. Les mécanismes et les instruments de prévention et de gestion des conflits et catastrophes naturelles sont renforcés	<p>La Stratégie de prévention et de gestion des conflits et catastrophe naturelles est élaborée et mise en œuvre</p>	<p>En cours</p>	<p>Oui</p>	<p>Rapport de mise en œuvre de la stratégie</p>	<p>Lenteurs ou retards dans l'élaboration de la stratégie de prévention et de gestion des conflits et des catastrophes naturelles</p>

Effets des programmes pays 3.2.	Indicateur(s)	Bases	Référence ou cible	Sources de vérification	Risques et hypothèses
Le processus de décentralisation est amélioré et accéléré	- Existence d'un mécanisme de décentralisation opérationnel	En cours	Oui	Rapport d'activité du Ministère en charge de la Décentralisation	
Produits du programme pays					
3.2.1. Les capacités des institutions décentralisées, y compris des élus locaux (après leur élection), ainsi que celles des communautés et de la société civile sont renforcées.	- Nombre d'acteurs des institutions décentralisées formés	A déterminer	A déterminer	Rapports d'activité des institutions Décentralisées	Retards dans la mise en place des institutions décentralisées ; Retardement des élections locales
3.2.2. Les mécanismes de financement des collectivités décentralisées sont élaborés et mis en œuvre	- Existence d'un mécanisme opérationnel de financement des collectivités locales	En cours	Oui	Rapport d'activité du Ministère en charge de la Décentralisation Apport d'activité du Ministère des Finances	Retards et lenteurs
2.2.3. Les schémas d'aménagement du territoire sont élaborés et mis en place	Existence d'un schéma d'aménagement du territoire	En cours	Oui	Rapport d'activité du Ministère en charge de l'Aménagement du Territoire	Idem

Effets des programmes pays 3.3.	Indicateur(s)	Bases	Référence ou cible	Sources de vérification	Risques et hypothèses
Les capacités de gestion économique de l'Etat, du secteur privé et de la société civile sont accrues	- Gestion publique améliorée - Environnement des affaires amélioré				
Produits du programme pays					
3.3.1. Le cadre légal et institutionnel susceptible de promouvoir la bonne gouvernance économique est renforcé (cour des comptes, système de passation des marchés, inspection d'Etat, contrôle financier, loi des règlements, budget unifié, ...).	- le plan d'action pour renforcer la gouvernance économique est mis en œuvre	En cours	A déterminer	Rapports d'activités - des départements ministériels - du Parlement - du Journal officiel	Recommandations de la Revue des dépenses publiques (PEMFAR) non réalisées ou retardées
3.3.2. Le programme de modernisation de l'administration	- Existence d'un cadre stratégique fonctionnel de réforme de	A déterminer	Oui	Rapport de mise en œuvre de la stratégie	Recommandations des Etats généraux de la fonction publique non observées

Effets des programmes pays 3.3.	Indicateur(s)	Bases	Référence ou cible	Sources de vérification	Risques et hypothèses
publique est préparé et sa mise en œuvre amorcée	l'administration publique - Existence de mécanismes et d'instruments de conception et de planification stratégique	En cours	Oui	Rapport d'activité des départements ministériels	
3.3.3. Un système de gestion intégré de l'information, y compris les données statistiques, est progressivement mis en place.	- Stratégie Nationale de Développement de la Statistique élaborée et mise en œuvre - Système d'information sur le suivi de la pauvreté au niveau central et local fonctionnel - Système d'information sur le marché du travail fonctionnel	En cours En cours En cours	Oui Oui Oui	RGPH, Enquêtes pauvreté, EDS, QUIBB Rapport Togo Info Rapport Direction des études, recherche et statistique, DGT	Absence d'une stratégie de développement statistique
3.3.4. Le cadre de concertation Secteur public – Secteur privé est renforcé.	- Cellule de concertation du secteur public / secteur privé opérationnelle	En cours	Oui	- Rapports d'activité du Ministère en charge du Secteur privé- Rapport d'activité du Patronat	Absence de coopération Etat/secteur privé

ANNEXE 4 : PROCHAINES ETAPES DU PROCESSUS DE PROGRAMMATION CONJOINTE

CALENDRIER DU PROCESSUS D'ELABORATION DE L'UNDAF ET DES CPAP

ACTIVITES/DEMARCHES	ANNEE 2007												RESPONS.	SUPPORTS	
	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUI	JUIL	AOU	SEP	OCT	NOV	DEC			
Rédaction draft 0 de l'UNDAF	■													Groupes de travail	Chargée de coordination
Commentaires de l'UNCT sur le draft de l'UNDAF	■													UNCT	Comité de lecture interne
Réunion avec le Gouvernement, les partenaires, la Société civile et le Secteur privé		■												Coordonnateur Résident	Chargée de coordination
Envoi du draft 1 au GL		■												Coordonnateur Résident	Chargée de coordination
Réception des commentaires du GL			■											UNCT	Chargée de coordination
Intégration des commentaires du GL			■											Chargée de coordination	
Réunion stratégique de l'UNDAF avec les parties prenantes (gvt, part, ONGs, SC, SP)				■										Chargée de coordination	
Elaboration des programmes de pays (CPD)		■	■	■										Chargés de Programmes	
Signature de l'UNDAF par l'UNCT et le GVT				■										UNCT	
Soumission des programmes de pays aux Conseils d'Administration				■										UNCT	
Processus d'approbation des programmes de pays par les Conseils d'Administration							■	■	■	■				Conseils d'Administration	
Elaboration des CPAP											■	■		Chargés de programmes SNU	
Elaboration des plans de travail annuel												■	■	Chargés de programmes SNU	